

MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION

INSPECTION GÉNÉRALE DES ENSEIGNEMENTS

INSPECTORATE GENERAL OF EDUCATION

INSPECTION DE PÉDAGOGIE CHARGÉE DE L'ENSEIGNEMENT  
DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU TERTIAIRE

INSPECTORATE OF PEDAGOGY IN CHARGE OF TERTIARY  
SCIENCES AND TECHNOLOGIES

ARRÊTÉ N° 19/18 /MINESEC/SG/IGE/IP-STT du 14 MARS 2018

Portant modification et complétant certaines dispositions de l'Arrêté n° 21/12/MINESEC du 09 février 2012 portant réorganisation de l'examen Probatoire de l'Enseignement Technique de la filière des Sciences et Technologies du Tertiaire (STT).

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- VU la Constitution ;
- VU la Loi n° 98/004 du 14 avril 1998 d'Orientation de l'Education au Cameroun ;
- VU le Décret n° 97/044 du 05 mars 1997 modifiant le Décret n° 93/255 du 28 septembre 1993 portant création d'un Office du Baccalauréat du Cameroun (OBC) ;
- VU le Décret n° 97/045 du 05 mars 1997 modifiant le Décret n° 93/172 du 01 juillet 1993 portant création du General Certificate of Education (GCE) Board ;
- VU le Décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 2011/409 du 09 décembre 2011 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement, modifié et complété par le Décret n° 2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
- VU le Décret n° 2007/1361/PM du 15 octobre 2007 portant création des Lycées Professionnels d'Hôtellerie et de Tourisme ;
- VU l'Arrêté n° 114/MINESEC/IGE/IP-STT/DETN du 12 juillet 2010 portant organisation des spécialités de l'Enseignement Technique Commercial ;
- VU l'Arrêté n° 22/12/MINESEC du 09 février 2012 portant réorganisation de l'examen Probatoire de l'Enseignement Technique de la filière des Sciences et Technologies du Tertiaire (STT), spécialité ESF ;
- VU les nécessités de service ;

ARRÊTE :

Article 1<sup>er</sup> : L'examen du Probatoire de Brevet de Technicien de l'Enseignement Secondaire Technique des spécialités Hôtellerie et Tourisme de la filière des Sciences et Technologies du Tertiaire est organisé selon les Options suivantes :

- Accueil et Animation Touristiques (AAT)
- Agence de Voyage (AV)
- Cuisine (CU)

- Restaurant - Bar (RB)
- Hébergement (HE)

Article 2 : La nature, la durée, les coefficients et la définition des épreuves à l'examen du Probatoire de Brevet de Technicien de l'Enseignement Secondaire Technique des spécialités Hôtellerie et Tourisme sont annexés au présent Arrêté.

Article 3 : L'épreuve d'Education Physique et Sportive (EPS) à l'examen du Probatoire de Brevet de Technicien des spécialités Hôtellerie et Tourisme définies à l'Article 1<sup>er</sup> ci-dessus, est constituée d'une épreuve pratique réservée aux candidats aptes et d'une épreuve écrite réservée aux candidats inaptes.

Article 4 : La note 00/20 (zéro sur vingt) est éliminatoire pour toutes les épreuves à l'examen du Probatoire de Brevet de Technicien des spécialités Hôtellerie et Tourisme.

Article 5 : La délibération du Probatoire de Brevet de Technicien de l'Enseignement Secondaire Technique des spécialités Hôtellerie et Tourisme de la filière des Sciences et Technologies du Tertiaire se déroule en une seule phase.

Article 6 : Est déclaré admis à l'examen du Probatoire de Brevet de Technicien des spécialités Hôtellerie et Tourisme définies à l'Article 1<sup>er</sup> ci-dessus, tout candidat ayant obtenu une moyenne générale sur l'ensemble des épreuves écrites, pratiques, facultatives et Education Physique et Sportive au moins égale à 10/20 (dix sur vingt) sans note éliminatoire ; sauf avis contraire du Jury.

Article 7 : Les dispositions du présent Arrêté prennent effet à compter de la session d'examen 2018.

Article 8 : Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires à celles du présent arrêté, notamment l'arrêté n° B1/10431/AMINEDUC/IGP/ESG/ETP/DEXC du 22 mars 1995 portant organisation de l'examen Probatoire de l'Enseignement Secondaire Technique.

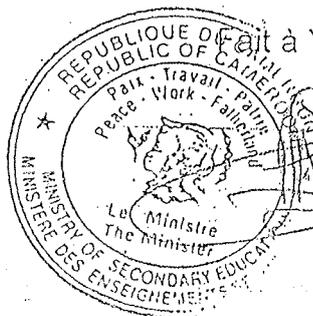
Article 9 : L'Inspecteur Général des Enseignements, l'Inspecteur Coordonnateur Général chargé de l'Enseignement des Sciences et Technologies du Tertiaire, le Directeur de l'Office du Baccalauréat, le Registrar du CGCE Board, les Délégués Régionaux et Départementaux des Enseignements Secondaires, les Chefs d'Etablissements Publics et Privés, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Arrêté qui sera enregistré et publié partout où besoin sera en français et anglais.

14 MARS 2018

Fait à Yaoundé, le \_\_\_\_\_

Ampliations:

- PM (ATCR)
- CAB/MINESEC
- SEESEN
- IGE
- ICG-STT
- DAJ
- DESTP
- Dir. OBC
- Registrar CGCE Board
- DRES
- DDES
- Chefs d'Etablissements
- Chrono/Archives



Nalova Lyonga, Ph. D

# ( TOURISME )



# PROBATOIRE STT / TOURISME (AV, AAT)

## COMPTABILITE

DUREE : 2H

COEFFICIENT : 2

### 1. Finalités et objectifs

L'objectif visé est d'apprécier, à travers des cas pratiques variés, comment le candidat peut :

- exploiter le plan des comptes OHADA dans une entreprise touristique ;
- résoudre des situations-problèmes relatives à la comptabilisation des principales opérations courantes dans une entreprise touristique ;
- résoudre des situations-problèmes relatives à la comptabilisation de certaines opérations de fin d'exercice dans une entreprise touristique ;
- produire et de présenter les états financiers annuels d'une entreprise touristique.
- s'approprier la maîtrise des techniques de base de la comptabilité de gestion dans une entreprise touristique.

### 2. Critères de l'évaluation

L'évaluation porte sur les critères suivants :

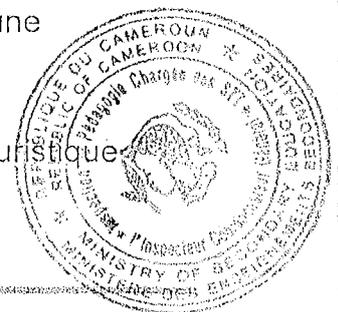
- conformité et mise en œuvre des normes en vigueur ;
- maîtrise des techniques de traitement des informations financières ;
- précision et rigueur de la présentation des productions réalisées et de la démarche mise en œuvre ;
- qualité et conformité des documents comptables produits ;
- qualité de l'adaptation du candidat à la spécificité des situations rencontrées ;
- qualité et efficacité de l'argumentation et de la présentation des travaux effectués.

### 3. Modalités d'évaluation

L'épreuve s'appuie sur un ou plusieurs cas concrets présentant une situation réelle ayant trait à la comptabilité financière et la comptabilité de gestion dans une entreprise touristique.

Elle comporte trois parties indépendantes et est structurée de la façon suivante :

- la Comptabilisation et le contrôle des opérations courantes dans une entreprise touristique ou le système minimal de trésorerie : 40%
- les travaux d'inventaire dans une entreprise touristique : 30%
- le calcul des coûts et résultats analytiques dans une entreprise touristique : 30%



# A) NATURE-DUREE-COEFFICIENT

## 1- PROBATOIRE DE BT TOURISME

### OPTION : ACCUEIL ET ANIMATION TOURISTIQUE (AAT)

NATURE DES EPREUVES	COEFF.	DUREE
<b>I. Epreuves d'Enseignement Général</b>		
Français/English Language	3	4H
Anglais/French	3	2H
Allemand /Espagnol/Chinois	2	2H
Histoire de l'art et des civilisations ou Géographie du Tourisme	2	2H
Education à la Citoyenneté et à la Morale	2	2H
<b>TOTAL 1</b>	<b>12</b>	<b>12H</b>
<b>II. Epreuves professionnelles écrites</b>		
Economie d'Entreprise	1	1H30
Mathématiques Appliquées	1	1H
Législation et organisation générale du tourisme	2	1H30
Marketing Touristique	2	2H
Comptabilité Touristique	2	2H
Sécurité et Santé au Travail	1	1H
Epreuve Professionnelle de Synthèse d'Accueil et d'Animation Touristiques (EPSAAT)	4	4H
<b>TOTAL 2</b>	<b>13</b>	<b>13H</b>
<b>III. Epreuves professionnelles pratiques</b>		
Gestion sur Ordinateur Appliquée à l'Accueil et à l'Animation Touristiques (GOAAAT)	1	30mn
Pratique Professionnelle d'Accueil et d'Animation Touristiques (PPAAT)(1)		
- Conception d'un programme d'Accueil et d'Animation Touristique	3	3H
- Présentation du programme d'Accueil et d'Animation Touristique	2	30mn/ candidat
NB : le traitement des deux épreuves est obligatoire pour chaque candidat		
Stage Pratique en Entreprise (SPE) (2)	1	-
<b>TOTAL 3</b>	<b>7</b>	<b>4H</b>
<b>IV. Epreuve complémentaire</b>		
Education Physique et Sportive théorique	2	2H
<b>TOTAL 4</b>	<b>2</b>	<b>2H</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>34</b>	<b>31H</b>

(1) Cette épreuve comprend 2 dossiers :

- 1<sup>er</sup> dossier : concevoir un programme d'Animation Touristique (coeff 3) 3H

- 2<sup>ème</sup> dossier : Application d'un programme d'Accueil et d'Animation Touristique (coeff 2) 30mn par candidat

(2) Le stage pratique en entreprise se déroule sur une période de 6 semaines



## 2- PROBATOIRE DE BT TOURISME

### OPTION : AGENCE DE VOYAGES (AV)

NATURE DES EPREUVES	COEFF	DUREE
<b>I. Epreuves d'Enseignement Général</b>		
Français/English Language	3	4H
Anglais/French	3	2H
Allemand /Espagnol/Chinois	2	2H
Histoire de l'art et des civilisations ou Géographie du Tourisme	2	2H
Education à la Citoyenneté et à la Morale	2	2H
<b>TOTAL 1</b>	<b>12</b>	<b>12H</b>
<b>II. Epreuves professionnelles écrites</b>		
Economie d'Entreprise	1	1H30
Mathématiques Appliquée	1	1H
Législation et organisation générale du Tourisme	2	1H30
Marketing touristique	2	2H
Comptabilité Touristique	2	2H
Sécurité et Santé au Travail	1	1H
Epreuve Professionnelle de Synthèse d'Agence de Voyages (EPSAV)	4	4H
<b>TOTAL 2</b>	<b>13</b>	<b>13H</b>
<b>III. Epreuves professionnelles pratiques</b>		
Gestion sur Ordinateur Appliquée aux Agences de Voyages(GOAAV)	1	30mn
Pratique Professionnelle d'Agence de Voyages(PPAV) (1)		
- Conception d'un package	3	3H
- Application de logiciels	2	1H/candidat
NB : le traitement des deux épreuves est obligatoire pour chaque candidat		
Stage Pratique en Entreprise (SPE) (2)	1	-
<b>TOTAL 3</b>	<b>7</b>	<b>4H30mn</b>
<b>IV. Epreuve complémentaire</b>		
Education Physique et Sportive théorique	2	2H
<b>TOTAL 4</b>	<b>2</b>	<b>2H</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>34</b>	<b>31H30mn</b>

(1) cette épreuve comprend 2 dossiers :

1<sup>er</sup> dossier : package : concevoir un voyage (coeff 3) 3 H

2<sup>ème</sup> dossier : Application de logiciels : utilisation d'un ou de deux logiciels inscrits

programme (coeff 2) 1H/candidat

(2) le stage pratique en entreprise se déroule sur une période de 6 semaines



## B) DEFINITION DES EPREUVES

### I-EPREUVES COMMUNES AUX : AAT et AV :

1 - PREMIERE LANGUE (FRANÇAIS OU ENGLISH):Durée: 4 H, Coeff. 3(AAT et AV)

#### 1-1 - FRANÇAIS (LV1)

L'épreuve de français dans les filières Tourisme comporte trois types de sujets au choix du candidat. L'initiation à ces trois exercices se fait dès la classe de seconde.

#### Le sujet de type 1 : Résumé de texte et langue

Le sujet de type 1(résumé de texte et langue) comporte trois parties liées que le candidat traitera intégralement, à savoir : le résumé, la discussion et la langue.

Il se fonde sur un extrait de texte de 400 à 500 mots portant sur les grands problèmes d'actualité : culture, racisme, guerre, environnement, crises et mutations du monde, presse et media, problèmes économiques, sciences et technologies, etc.

#### a) Le résumé de texte / 5 points

Le résumé de texte constitue la première partie du sujet de type 1. Il vise l'évaluation de la capacité du candidat à réduire un texte qui lui est proposé. Il s'agit pour lui de restituer en peu de mots l'essentiel du message du texte d'origine.

La consigne du résumé définit de manière chiffrée le nombre de mots exact attendus, calculé sur la base du quart de la portion de texte à réduire, avec une marge en plus ou en moins de 10 %, également définie de manière chiffrée. Le candidat indique à la fin de sa production le nombre exact de mots employés.

Le barème de correction du résumé de texte se présente ainsi qu'il suit :

- ✓ Compréhension du texte / 1.5 point ;
- ✓ Maîtrise de la technique du résumé/ 2 points ;
- ✓ Correction de l'expression/ 1.5 point

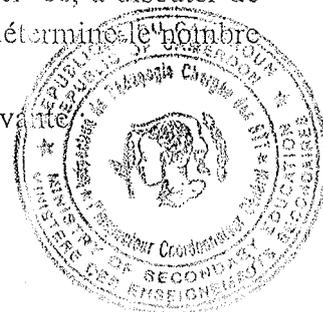
#### b) La discussion / 5 points

Elle constitue la deuxième étape du travail à faire sur le sujet de type 1. Elle consiste, pour le candidat, à produire une brève argumentation sur une question soulevée par le texte en se fondant à la fois sur son expérience et ses lectures personnelles.

La performance attendue du candidat est sa capacité à organiser sa pensée, à discuter de manière objective en confrontant des points de vue différents. L'évaluateur détermine le nombre de lignes ou de pages de la production.

Le barème de correction de la discussion se présente de la manière suivante

- ✓ Aptitude à comprendre et à confronter les points de vue/ 2.5 points ;
- ✓ Correction de l'expression/ 2.5 points



c) La langue / 8 points

La langue est la troisième étape du sujet de type 1. Elle vise l'évaluation de la connaissance, de la maîtrise et de l'exploitation des notions de langue dans la réception ou dans la production des textes. Aussi privilégie-t-elle les opérations de repérage, d'analyse et d'interprétation. Les questions théoriques sont proscrites.

Le sujet de langue a pour support le texte proposé. L'examineur pose au plus deux questions sur chacune des quatre rubriques suivantes :

- ✓ Communication / 2 points;
- ✓ Morphosyntaxe / 2 points ;
- ✓ Sémantique / 2 points ;
- ✓ Stylistique/ 2 points.

d) Présentation / 2 points

L'évaluation de la présentation porte sur les éléments suivants :

- ✓ Mise en page ;
- ✓ Qualité de l'écriture ;
- ✓ Propreté de la copie ;
- ✓ Respect de règles de ponctuation.

Sujet de type 2 : Commentaire composé

Le commentaire composé est un exercice littéraire portant sur un texte extrait d'une œuvre inscrite sur la liste officielle des manuels. Ce texte peut être précédé d'un chapeau qui donne des informations strictement nécessaires à sa compréhension. Sa longueur doit être comprise entre vingt (20) et trente (30) lignes.

Le texte de commentaire composé est obligatoirement suivi d'une consigne susceptible de faciliter la compréhension du texte au candidat. Cette consigne, qui ne saurait être contraignante, propose quelques orientations sur les idées (fond), ainsi que des outils de langue (forme) lui facilitant l'entrée dans le texte.

Le commentaire composé vise la capacité du candidat à analyser un texte lu en s'appuyant sur des idées développées (fond) et sur les procédés d'écriture (forme) utilisés.

Le barème de correction du sujet de commentaire composé se présente ainsi qu'il suit :

a) Compréhension du sujet : 6 points

- ✓ Mise en évidence de deux(2) ou trois(3) centres d'intérêt ou idées forces ;
- ✓ Mise en évidence des faits de langue en relation avec les idées forces ;

b) Organisation de la réflexion / 6 points

- ✓ Respect de la structure de l'exercice;
- ✓ Cohérence des idées dans la démonstration ;
- ✓ Précision dans le repérage, l'analyse et l'interprétation des faits de style ;



- c) **Qualité de l'expression / 6 points**
- ✓ Richesse et précision du vocabulaire ;
  - ✓ Respect des normes de la syntaxe ;
  - ✓ Maniement des temps et modes ;
  - ✓ Correction de l'orthographe.

- d) **Présentation de la copie / 2 points**
- ✓ Mise en page ;
  - ✓ Respect des règles de ponctuation ;
  - ✓ Qualité de l'écriture ;
  - ✓ Propreté de la copie.

### Sujet de type 3 : Dissertation Littéraire ou Culture Générale

Le sujet de type 3 peut être un sujet de dissertation littéraire ou un sujet de culture générale.

a) **Dissertation Littéraire :**

Elle repose sur un problème littéraire qui invite le candidat à réfléchir et à s'exprimer sur les œuvres étudiées et/ou lues à partir d'une citation d'un auteur, d'un penseur.

Cette citation ou ce point de vue est suivi d'une consigne indiquant l'orientation générale de la réflexion à mener. Le libellé est donc explicitement formulé pour éviter toute ambiguïté. Il guide clairement le candidat en fonction de la direction à donner à la réflexion. Les formules de type « Commentez et discutez » pour un développement critique ou « Illustrez » pour une démarche analytique sont par exemple utilisées.

b) **Dissertation de culture générale :**

Le sujet de type 3 (Culture Générale) est une dissertation qui repose sur divers problèmes liés au monde et à son évolution (économie, art, science, technologie, travail, etc.). Ce sujet vise à apprécier l'aptitude du candidat à mener une lecture personnelle et une réflexion pertinente.

Le sujet se présente généralement sous la forme d'une citation, d'un point de vue emprunté à un écrivain, à un homme politique ou à toute autre personne considérée comme une référence dans un domaine de connaissance donné. Cette citation ou ce point de vue doit être obligatoirement suivi d'une consigne de travail donnant une orientation générale de la réflexion à développer.

Comme en dissertation littéraire, le libellé en dissertation de culture générale est explicitement formulé afin d'éviter toute confusion.

Les critères d'évaluation et le barème de notation du sujet de type 3 (Dissertation littéraire et Dissertation de culture générale) sont identiques, c'est à dire :

a) **Compréhension du sujet / 6 points**

- ✓ Définition de la problématique ;
- ✓ Respect de la consigne.

b) **Organisation de la réflexion / 6 points**

- ✓ Respect de la structure de l'exercice ;
- ✓ Cohérence entre les idées, les arguments et les exemples ;



- ✓ Respect des transitions ;
- ✓ Conformité entre les idées et la problématique.

c) **Qualité de l'expression / 6 points**

- ✓ Richesse et précision du vocabulaire ;
- ✓ Respect des normes de la syntaxe ;
- ✓ Maniement des temps et modes ;
- ✓ Correction de l'orthographe.

d) **Présentation de la copie / 2 points**

- ✓ Mise en page ;
- ✓ Respect des règles de ponctuation ;
- ✓ Qualité de l'écriture ;
- ✓ Propreté de la copie.

Le barème général de notation des trois types de sujets est obligatoirement reproduit au bas de chaque sujet de l'épreuve de français au probatoire de BT des spécialités Hôtellerie et Tourisme.

## 1-2- English LVI

**AIM:** The aim of the examination is to assess the candidate's knowledge of, and ability to understand and use language resources appropriately by integrating them in given situations.

### OBJECTIVES:

The examination will assess the candidate's ability to understand, select, order and organise grammar, vocabulary and functional expressions in context;

Listen and respond appropriately to various oral texts;

Read, extract facts and infer meanings and the use of words and expressions in context;

Evaluate information in written texts and select what is relevant for specific purposes;

Write essays and other functional texts on various global topics, as well as those related to their specialty.

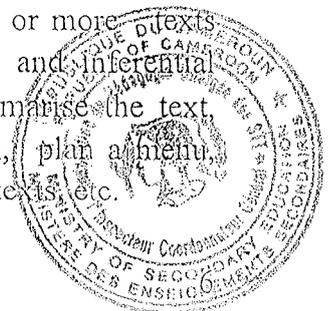
The examination will consist of **THREE SECTIONS**

### Section One: Grammar and Vocabulary 10 Marks

This section will test the candidate's mastery of grammar, vocabulary and functional expressions used in different formal and informal situations. It will consist of a dialogue to complete and two cloze passages of about ten lines each, requiring candidates to fill in the appropriate expression, vocabulary or grammar item.

### Section two: Reading 10 Marks

This section will test the candidate's ability to read and extract relevant information from specialised as well as general texts for various purposes. It will consist of one or more texts making up at least 1 1/2 A4 pages requiring candidates to answer factual and inferential questions and perform a task drawn from information in the text e.g summarise the text, propose solutions to a problem, transcribe information from text to diagram, plan a menu, write an itinerary, a programme for an event, synthesise information from two texts, etc.



### Section Three: Writing 20 Marks

This section will assess the candidate's ability to write descriptive, expository, argumentative or narrative essays in which they assume different roles and demonstrate a sense of purpose, audience and direction, and to write administrative correspondence and other functional texts related to their specialty e.g. Advertisements, letter of complaint, letter of recommendation, report, minutes of a meeting.

The candidate shall choose one out of three topics. The task will be assessed and graded using the following criteria: content and organisation (6mks), expression (5marks, accuracy (4marks) and creativity and originality (5marks).

#### Mark Allocation

Section	Part	No of questions set.	No of questions to be Answered	Marks
1	Open-ended Dialogue	5	All	5
	Cloze passages	10	All	5
2	Comprehension Questions	5	All	5
3	Task	1	1	5
	Essay/functional writing	3	1	20

## 2 – DEUXIEME LANGUE (FRANCAIS OU ENGLISH)

### 2-1 -ANGLAIS (LV2)

#### Objectifs of the Question Paper.

The Anglais paper in the above mentioned examination seeks verify if candidates' have been able to assimilate the language skills and sub skills treated in school throughout the teaching and learning process. The candidates should be able to:

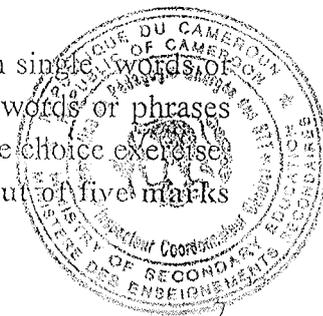
- Communicate fluently and intelligible using the second official language (English),
- Read related texts and show proof of understanding,
- Use grammatical items appropriately by writing without errors etc.

#### Structure of Paper.

This paper is structured into 4 sections namely: Grammar, vocabulary, reading Comprehension and Essay writing

#### Section A: Grammar (10 Marks)

The section has ten (10) questions in two different exercises (I,II) from which single words or phrases have been omitted and are given for candidates to complete using words or phrases chosen from a given list (sentence completion), completion of dialogue, multiple choice exercise, matching exercise etc. Each question is worth 01 mark and the exercise out of five marks (5mks)



### Section B: Vocabulary (10marks)

Exercices such as word formation, antonyms and other specific vocabulary (terms) of trades and occupation areas will be tested.

### Section C: Reading Comprehension (10 marks)

- Candidates are expected to read, exploit texts and answer questions based on a passage. The text will be prose-type text dealing with the following real life situations: The family, the society, the economy, employment, wellbeing, tourism, citizenship, media and communication etc.
- Candidates read the text and answer questions of the type: open, multiple choice, synthesis type questions e.g. suggest a title for passage etc. The length is between 750 -900words. The questions will test candidates' ability to extract facts, infer meaning, evaluate, analyze and make a synthesis of information in the text.

### Section C: Essay writing (10 marks)

Three (3) topics are proposed and candidates are expected to choose and write an essay of about 200-220 words on only ONE of the topics. Candidates are expected to show among other things proof of originality, organization, creativity, coherence and a good mastery of accuracy and expression.

## 2-2 FRANCAIS (FRENCH LV2)

L'épreuve de français comme langue vivante 2 (French LV2) comporte trois (3) parties.

**Première Partie :** Connaissance et maniement de la langue (ou bien vocabulaire et grammaire)

Elle porte sur 5 à 10 questions. Les questions visent la maîtrise de différents éléments linguistiques par le candidat : vocabulaire, syntaxe, orthographe, conjugaison. Les questions sont présentées sous formes diverses :

- Exercices à trous (lacunaires),
- Questions à choix multiples,
- Identification des termes,
- Mise en forme,
- Bonne conjugaison.

Notation : 5 points

**Deuxième partie :** Compréhension du texte

Elle vise à évaluer le degré de compréhension écrite (compréhension des faits, des détails significatifs et des modes d'expression).

Un texte littéraire ou non en français contemporain simple, d'une longueur de 300 à 350 mots de réflexion adaptés à la spécialité c'est-à-dire sur des thèmes d'activités techniques, est proposé aux candidats.

Ce texte est suivi de 5 à 8 questions.



Ces questions portent sur le sens, la forme ou sur le rapport entre le fond et la forme. Il faut éviter les questions qui n'ont aucun rapport avec le texte. Exemple : le fait de civilisation.

Notation : 8 à 10 points

### Troisième partie : Essai

Cet exercice vise à évaluer l'expression écrite des candidats c'est-à-dire la maîtrise et connaissance de la langue, mesurer le degré de puissance de l'imagination du candidat, la richesse de la pensée, ainsi que son expression. Le libellé du sujet doit être précis, exemple : décrire, raconter, faire parler deux personnes, rapporter, écrire une lettre, etc.... Le candidat répond en écrivant un ou deux paragraphes pour répondre à une question posée en français.

Notation : 5 points

Présentation générale : 2 points

### 3- LANGUES VIVANTE (ALLEMAND, ESPAGNOI, ou CHINOIS)

*Durée : 2 H Coeff. : 2 (AAT et AV)*

#### 3-1 ALLEMAND

##### Objectif de L'épreuve

L'épreuve d'allemand au Probatoire de BT vise à vérifier la capacité de l'élève, après deux années d'apprentissage, à :

- Lire et comprendre un texte en allemand ;
- Utiliser ses acquis lexicaux ;
- Traduire un court passage de la langue de départ vers la langue cible et de la langue cible vers la langue de départ ;
- Produire Un Texte Court Et Cohérent.

##### Structure De L'épreuve

Cette épreuve comporte quatre parties :

##### a. Un texte suivi de questions

Il doit être authentique, simplifié, avoir une longueur comprise entre 10 et 15 lignes, porter sur un thème actuel connu des élèves et intéressant pour eux. Les questions proposées seront du type : QCM, « vrai/faux », « recherche la phrase équivalente dans le texte » ou un exercice de remembrement.

points

Barème : 6

##### b. Des exercices de vocabulaire :

Ils portent sur la formation des mots, les dérivations, les antonymes, les synonymes, la recherche des mots intrus dans une liste.

Barème : 4 points



### e. La traduction

Elle comporte deux exercices : le thème et la version.

En thème, le candidat traduira deux courtes phrases françaises ~~en~~ allemand.

Pour la version, l'élève doit traduire deux phrases de l'allemand vers le français.

Barème : 2 point pour chaque exercice.

### d. L'expression écrite :

Deux ~~sujets~~ au choix guidés, dont l'un porte sur le texte et l'autre sur le programme, sont proposés à l'élève qui doit rédiger un texte cohérent de 8 à 10 lignes sur le sujet choisi.

## 3-2 ESPAGNOL

L'épreuve d'espagnol au Probatoire de BT vise à évaluer l'aptitude du candidat à :

- comprendre un texte simple en langue espagnole portant sur la culture, la restauration, le logement, le tourisme, etc.;
- répondre spontanément et dans une langue correcte aux questions posées sur le texte proposé ;
- vérifier les acquis lexicaux et grammaticaux de base.

Cette épreuve comporte trois parties :

a) un texte descriptif, narratif ou un dialogue de 10 à 20 lignes ne comportant pas de difficultés particulières, aux plans lexical et grammatical, suivi d'un exercice de compréhension de texte et expression personnelle de quatre questions dont deux fermées, une semi ouverte et une complètement ouverte devant évaluer l'expression personnelle des candidats.

La compréhension de texte et expression personnelle. Barème : 07 points

- |                              |              |
|------------------------------|--------------|
| pour la première question ;  | - 1.5 points |
| pour la deuxième question ;  | - 2 points   |
| pour la troisième question ; | - 2 points   |
| pour la quatrième question   | - 1.5 points |

b) un exercice portant sur la culture générale. Barème : 06 points : trois questions de 02 points chacune dont la première sur la spécialité, la seconde sur le Cameroun et la troisième sur le patrimoine mondial ;

c) des exercices structuraux de vocabulaire et de grammaire. Barème : 07 points

(Exercices à trous, à choix multiples, de remembrement, de substitution, de transformation, d'agencement, etc.).

## 3-3 CHINOIS

### Objectif de L'épreuve :

L'épreuve de chinois au Probatoire de BT vise à évaluer l'aptitude du candidat à :

- comprendre un texte simple en chinois simplifié portant sur la culture générale ou sur un aspect des sciences économiques et sociales, etc.;



- répondre spontanément et dans une langue correcte aux questions posées sur le texte proposé ;
- vérifier les acquis lexicaux et grammaticaux de base.

### Structure de L'épreuve

Cette épreuve comporte trois parties :

a) un texte descriptif, narratif ou un dialogue de 10 à 20 lignes ne comportant pas de difficultés particulières, aux plans lexical et grammatical, suivi d'un exercice de compréhension de texte et expression personnelle de quatre questions dont deux fermées, une semi ouverte et une complètement ouverte devant évaluer l'expression personnelle des candidats.

La compréhension de texte et expression personnelle. Barème : 07 points

La première question ; - 1.5 point

La deuxième question ; - 2 points

La troisième question ; - 2 points

La quatrième question ; -1,5points

b) des exercices structuraux de vocabulaire et de grammaire : exercices à trous, à choix multiples, de remembrement, de substitution, de transformation, d'agencement...etc. Barème : 07 points (Exercices à trous, à choix multiples, de remembrement, de substitution, de transformation, d'agencement, etc )

c) une rédaction recréant des situations réelles des activités professionnelles de la spécialité  
Barème : 06 points

## 4- HISTOIRE DE L'ART ET DES CIVILISATIONS OU GEOGRAPHIE TOURISTIQUE

Durée : 2H Coeff. 2 (AAT et AV)

Un tir au sort déterminera quinze (15) jours avant la date de l'examen, l'épreuve qui sera soumise aux candidats.

### 4-1 - HISTOIRE DE L'ART ET DES CIVILISATIONS

La structure de l'épreuve comprend deux (02) parties :

#### 1<sup>ère</sup> partie : vérification des ressources (05,5 points)

Cette partie est destinée à évaluer isolément les savoirs, les savoir-faire. Elle se subdivise en deux (02) sous-parties :

#### -Vérification des savoirs :

Deux questions de cours

(0,75pt x 2 = 1,5pt)

#### -Vérification des savoir-faire par une activité de mise en œuvre des habilités spécifiques :

- Une (01) question permettant de situer un événement /un phénomène dans le temps.  
(2 pts x 1 = 2pts)
- Une (01) question qui amènera le candidat à localiser sur une carte à identifier, légènder, comparer (schéma, tableau, carte ...), faire correspondre, reproduire, construire, dessiner, décrire, schématiser, classer ...  
(2pts x 1 = 2pts)



## 2<sup>e</sup> partie : vérification de l'agir compétent (13,5 points)

Cette partie est destinée à évaluer la capacité du candidat à mobiliser efficacement les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être pour résoudre une situation-problème ou une situation complexe.

L'exercice comporte :

- Un énoncé à travers lequel il est proposé au candidat une situation de vie réelle ou réaliste, un contexte situant l'environnement, un but qui oriente la production ;
- Des supports constitués de deux (02) à trois (03) documents, de préférence de nature différente : textes (de 05 à 10 lignes au maximum), photocopies, caricatures, Cartes, diagrammes, séries statistiques...
- Une consigne/tâche meublée par trois (03) questions équivalentes et indépendantes qui permettent de vérifier la compétence/l'agir compétent et notées chacune sur 4,5pts.

## La présentation (01 point) :

Elle est notée de la manière suivante : - Propreté de la copie : 0,5pt ;  
- Lisibilité de l'écriture : 0,25pt ;  
- Aération de la copie : 0,25pt

## 4-2 -GEOGRAPHIE TOURISTIQUE

La structure de l'épreuve comprend deux (02) parties :

### 1<sup>ère</sup> partie : vérification des ressources (5,5 points)

Cette partie est destinée à évaluer isolément les savoirs et les savoir-faire. Elle se subdivise en deux (02) sous-parties :

- Deux questions de cours (1pt x 2 = 2pts)
- Un TP : deux questions qui amèneront le candidat à identifier, situer, localiser, légender, comparer, schématiser, reproduire, construire, dessiner, classer, faire correspondre, cartographier ... (3,5 pts)

### Deuxième partie : Vérification de l'agir compétent (13,5 pts)

Cette partie est destinée à évaluer la capacité du candidat à mobiliser efficacement les savoirs, savoir-faire et savoir être pour résoudre une situation-problème ou une situation complexe.

L'exercice comporte :

- Un énoncé à travers lequel il est proposé au candidat une situation de vie réelle ou réaliste, un contexte situant l'environnement, un but qui oriente sa production.
- Des supports constitués de deux (02) à trois (03) documents, de références de nature différente : textes (de 05 à 10 lignes maximum), photocopies, caricatures, cartes, diagrammes, séries statistiques ...



- Une consigne/tâche meublée par trois (03) questions équivalentes et indépendantes qui permettent de vérifier la compétence/l'agir compétent et noter chacune sur 4,5 pts.

**La présentation (01 point) :**

- Elle est notée de la manière suivante :
- Propreté de la copie : 0,5pt
  - Lisibilité de l'écriture : 0,25pt
  - Aération de la copie : 0,25pt

**5- EDUCATION À LA CITOYENNETÉ ET À LA MORALE :**

*Durée : 2HCoeff. 2 (AAT et AV)*

La structure de l'épreuve comprend deux (02) parties :

**a) vérification des ressources (5,5 points)**

Cette partie est destinée à évaluer isolément les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être. Elle se subdivise en deux (03) sous-parties :

La vérification des savoirs :

- Deux (02) définitions de mots ou expressions (1pt x 2 = 2pts)
- Une (01) question de cours (1pt x 1 = 1pt)

la vérification du savoir-faire par une activité de mise en œuvre des habilités spécifiques : une (01) question qui amènera l'élève à identifier, comparer, compléter (schéma, tableau, carte ...). Faire correspondre, reproduire, décrire, classer ... (1pt x 1 = 1pt)

la vérification des savoir-être : (0,75 x 2 = 1,5pt)

L'enseignant peut, soit :

- proposer une liste de savoir-être et l'apprenant choisit ceux qui sont justes,
- convoquer les valeurs et les attitudes qui sous-tendent les actions que l'élève peut poser.

**b) Vérification de la compétence /agir compétence (4,5 pts 3 =13,5pts)**

Cette partie est destinée à évaluer la capacité de l'apprenant à mobiliser efficacement les savoir, les savoir-faire et les savoir-être (ressources préalablement acquises) pour résoudre une situation-problème ou une situation complexe.

L'exercice comporte :

- un énoncé à travers lequel il est proposé à l'apprenant une situation de vie réelle ou réaliste, un contexte situant l'environnement et un but qui oriente la production de l'apprenant.
- Des supports constitués de deux (02) à trois (03) documents, de préférence de nature différente : textes (de 5 à 10 lignes au maximum); cartes; représentations graphiques ..., avec des informations sur lesquelles l'apprenant s'appuie pour résoudre la situation.
- Une consigne meublée par trois (03) questions équivalentes et indépendantes correspondant à trois (03) tâches qui permettent de vérifier la compétence/l'agir compétent, et notées chacune sur 4,5 pts.

**La présentation(01 point) :**

- Ecriture Lisibilité : 0,25pt
- Aération de la copie : 0,25pt



- Propreté :

## 6- ECONOMIE D'ENTREPRISE *Durée : 1 H 30 Coeff. : 1 (AAT et AV)*

L'épreuve d'Economie d'Entreprise au Probatoire de BT vise à évaluer les connaissances des candidats sur des thèmes au programme. Elle se présente de la manière suivante :

- soit une série de questions couvrant au moins 80 % du programme officiel.  
L'affectation des points tient compte de la difficulté des questions posées et du temps nécessaire à l'élaboration de chaque réponse.
- soit deux parties obligatoires : la première partie porte sur les enseignements théoriques, tandis que la deuxième partie est une exploitation de texte ou un exercice pratique conforme au programme en vigueur.

La répartition des notes entre ces deux parties est la suivante :

- première partie de 8 à 10 points sur 20
- deuxième partie de 10 à 12 points sur 20

## 7- MATHEMATIQUES APPLIQUEES :

*Durée : 1H Coeff. : 1 (AAT et AV)*

L'épreuve de Mathématiques Appliquées au Probatoire de BT vise à vérifier que le candidat est capable de :

- appliquer les calculs commerciaux et financiers aux problèmes de gestion à court terme des entreprises ;
- utiliser les moyens statistiques pour comprendre et interpréter certaines données de l'entreprise ainsi que les faits économiques et sociaux liés à la gestion.

Le sujet proposé aux candidats comporte deux exercices indépendants :

- le premier exercice porte sur les statistiques :
  - calcul, détermination ou représentation graphique des séries statistiques ;
  - évaluation de la dispersion ;
  - statistiques d'achat, de production, de vente ;
  - opérations sur les indices ;
  - etc.
- L'autre sur les mathématiques financières :
  - les pourcentages ;
  - les partages proportionnels et/ou inversement proportionnels ;
  - progressions arithmétiques et/ou géométriques ;
  - capitalisations et/ou actualisations à intérêts simples ;
  - opérations sur les effets de commerce ;
  - etc.

La répartition des points entre ces deux exercices est la suivantes :

- le premier est noté de 08 à 10 points sur 20 ;
- le deuxième est noté de 10 à 12 points sur 20.



## 8- LEGISLATION ET ORGANISATION GENERALE DU TOURISME

*Durée : 1H30 Coeff. : 2 (AAT et AV)*

L'épreuve de Législation et organisation générale du tourisme est écrite. Elle porte sur les contenus des programmes des classes de première et de seconde éventuellement.

Le programme de la classe de seconde a un poids maximum de 25% dans la notation, tandis que celui de la classe de première a un poids minimum de 75% et maximum de 100% dans la notation.

L'épreuve de Législation et organisation générale du tourisme peut comporter une ou deux parties distinctes.

Lorsque l'épreuve comporte une partie, il peut s'agir :

- Soit des questions de cours indépendantes qui portent sur toutes les parties du programme de la classe de première ou qui s'organisent autour de 75% du programme de la classe de première et 25% sur le programme de la classe de seconde ;
- Soit d'un ou de plusieurs cas pratique(s), d'un ou de plusieurs article (s) de presse ou d'une exploitation de texte accompagnés d'un questionnaire portant sur plusieurs des thèmes abordés dans le programme des classes de première et de seconde éventuellement.

Lorsque l'épreuve comporte deux parties :

- Une première partie porte sur des questions théoriques (Partie théorique) ;
- Une deuxième partie porte sur une analyse d'un ou de plusieurs documents (cas pratique, article de presse, etc...), le questionnaire devant permettre au candidat de mettre en œuvre les compétences méthodologiques acquises pour mener à bien cette analyse (Partie pratique).

L'épreuve vise à évaluer la capacité du candidat à analyser une ou plusieurs situations juridiques et de construire une argumentation pertinente au regard du problème posé, c'est-à-dire à :

- Utiliser un vocabulaire juridique spécifique ;
- Analyser et qualifier juridiquement une situation-problème ;
- Identifier et indiquer la ou les solutions juridiques possibles ;
- Identifier la ou les règles juridiques applicables en l'espèce ;
- Justifier des choix et développer une argumentation.

## 9- MARKETING TOURISTIQUE *Durée : 2 H Coeff :2 (AV, AAT)*

L'épreuve de marketing au probatoire de BT est une épreuve écrite. Elle permet d'apprécier la maîtrise des notions essentielles en marketing.

Un accent particulier est mis sur l'évaluation des aptitudes du candidat à :

- exercer efficacement les aspects commerciaux de la profession, par la réalisation correcte des tâches réelles ou simulées ;
- exploiter des documents et autres données du milieu professionnel.



Cette épreuve comporte deux parties :

- une partie théorique valant 40% des points ;
- une partie pratique valant 60

#### 10- COMPTABILITE TOURISTIQUE *Durée : 2H Coeff. : 2(AV, AAT)*

##### a) Finalités et objectifs

L'objectif visé est d'apprécier, à travers des cas pratiques variés, comment le candidat peut :

- exploiter le plan des comptes OHADA dans une entreprise touristique ;
- résoudre des situations-problèmes relatives à la comptabilisation des principales opérations courantes dans une entreprise touristique ;
- résoudre des situations-problèmes relatives à la comptabilisation de certaines opérations de fin d'exercice dans une entreprise touristique ;
- produire et de présenter les états financiers annuels d'une entreprise touristique.
- s'approprier la maîtrise des techniques de base de la comptabilité de gestion dans une entreprise touristique.

##### b) Critères de l'évaluation

L'évaluation porte sur les critères suivants :

- conformité et mise en œuvre des normes en vigueur ;
- maîtrise des techniques de traitement des informations financières ;
- précision et rigueur de la présentation des productions réalisées et de la démarche mise en œuvre ;
- qualité et conformité des documents comptables produits ;
- Qualité de l'adaptation du candidat à la spécificité des situations rencontrées ;
- qualité et efficacité de l'argumentation et de la présentation des travaux effectués.

##### c) Modalités d'évaluation

L'épreuve s'appuie sur un ou plusieurs cas concrets présentant une situation réelle ayant trait à la comptabilité financière et la comptabilité de gestion dans une entreprise touristique.

Elle comporte trois parties indépendantes est structurée de la façon suivante :

- la Comptabilisation et le contrôle des autres opérations courantes dans une entreprise touristique ou le système minimal de trésorerie : 40%
- Les travaux d'inventaire dans une entreprise touristique : 30%
- Le calcul des coûts et résultats analytiques dans une entreprise touristique : 30%

#### 11- SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL *Durée : 1H Coeff : 1(AV, AAT)*

L'épreuve de Sécurité et Santé au Travail est une épreuve écrite. Elle vise à évaluer la capacité du candidat à :

- restituer les connaissances acquises et l'aptitude au raisonnement scientifique



- mobiliser et utiliser les connaissances acquises pour résoudre des situations de vie liées à leur spécialité.

L'épreuve de Sécurité et Santé au travail comporte deux parties indépendantes :

- la première partie porte sur l'évaluation des ressources (50% des points) comportant :
  - un ou des exercices sur l'évaluation des savoirs sur 04 points ;
  - un ou des exercices sur l'évaluation des savoir-faire et savoir-être sur 06 points
- la deuxième partie porte sur l'évaluation des compétences (50% des points) indiquant clairement :
  - la situation contextualisée ;
  - trois (03) consignes de travail et les tâches à effectuer ;
  - les critères sur la base desquels on s'appuiera pour apprécier la production des candidats.

Les ressources à évaluer portent sur les contenus suivants :

- les premiers secours et les atteintes de quelques appareils (respiratoire, circulatoire, digestif, reproducteur et la peau) ;
- les maladies professionnelles telles que la lombalgie, lumbago, dorsalgie et hernie discale ;
- l'éducation à la santé communautaire ;
- les catastrophes.

Les compétences à évaluer chez le candidat portent sur :

- la pratique des premiers secours ;
- la sensibilisation sur la prévention des maladies professionnelles ;
- l'assainissement du milieu professionnel et la lutte contre les maladies liées à l'insalubrité ;
- la mise sur pied d'un dispositif d'intervention en cas de catastrophe.

## II - EPREUVES SPECIFIQUES ECRITES

### 1- EPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHESE D'ACCUEIL ET ANIMATION TOURISTIQUES (EPSAAT)

*Durée : 4H Coef : 4*

#### a) Objectifs et finalité de l'épreuve

L'objectif est de vérifier que le candidat comprend et peut, intelligemment et objectivement

à l'aide des savoirs acquis, résoudre les problèmes relatifs aux techniques d'Accueil et d'Animation Touristiques tout en respectant les principes du Développement Durable

L'épreuve comprend deux dossiers à traiter obligatoirement par le candidat, chacun d'eux faisant l'objet de plusieurs questions indépendantes ou liées.

Elle pourra s'appuyer sur les documents (extraits de textes réglementaires, cartes routières, guide touristique, plan des localités, fiches...)

L'épreuve a pour but de vérifier :



- Les connaissances scientifiques fondamentales et appliquées ainsi que les connaissances techniques relatives aux fonctions de l'Accueil et de l'Animation Touristique, et aux notions de Développement Durable
- La capacité d'exploiter les renseignements et à organiser le travail en fonction de l'activité ;
- Les capacités d'analyse, de synthèse et de raisonnement scientifique ;
- La clarté et la rigueur de l'expression écrite.

**b) Contenu de l'épreuve**

L'épreuve comprend deux dossiers à traiter obligatoirement par le candidat. Chacun d'eux faisant l'objet de plusieurs questions indépendantes ou liées.

**c) Mode d'évaluation**

Cette épreuve comporte deux dossiers et permet d'évaluer les savoirs et savoirs associés que constitue le référentiel de certification en Agence de voyages

**Premier dossier : Techniques d'accueil et d'animation touristique, 60 points**

Ce dossier comprend deux grandes parties et permet d'évaluer les savoirs et les savoirs associés que constitue le référentiel de certification en Accueil et Animation Touristiques. Il comprend deux parties.

**1<sup>ère</sup> partie : Prés-requis et compréhension du programme notée sur 20 points**

Elle est constituée d'un ensemble de questions indépendantes ou liées qui portent sur les pré-requis (25%), la connaissance et la compréhension du programme de Première (75%) ayant trait aux savoirs des éléments suivants :

- vocabulaire et termes usuels ;
- historique du tourisme ;
- le développement du tourisme au Cameroun ;
- l'innovation et la qualité des guides ;
- les relations publiques ;
- la typologie des sites touristiques ;
- le produit touristique ;
- les aptitudes techniques et professionnelles de conception ;
- l'organisation cohérente d'un ensemble de services ;
- les infrastructures et équipements;
- le professionnalisme ;
- la résolution des problèmes ;
- la connaissance du client ;
- l'accompagnement du groupe ;
- l'accueil du client ;
- l'animation et l'organisation des manifestations
- l'environnement et la manifestation.
- les voyages d'étude ;



- la cotation.
- etc.

## 2ème partie : Etude de cas notée sur 40 points

Sous forme d'étude de cas, il porte sur une situation de vie ou professionnelle sur laquelle découle un ensemble de questions d'application, d'analyse et de synthèse

## Deuxième dossier : Tourisme et développement durable, 20 points

Ce dossier est constitué d'un ensemble de questions indépendants ou liées qui porte sur les pré-requis (25%), la connaissance et la compréhension du programme de Première (75%) ayant trait aux savoirs des éléments suivants :

- Développement durable (environnemental, économique, social et culturel) ;
- Connaissance de la relation entre le Tourisme et le Développement Durable.

## 2- EPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHÈSE D'AGENCE DE VOYAGES (EPSAV)

*Durée : 4H Coef 4*

### a) Objectifs et finalité de l'épreuve

L'objectif est de vérifier que le candidat comprend et peut, intelligemment et objectivement, à l'aide des savoirs acquis, résoudre les problèmes relatifs aux techniques d'Agence de Voyages tout en respectant les principes du Développement Durable.

Elle pourra s'appuyer sur les documents (extraits de textes réglementaires, cartes routière, guide touristique, plan des localités, fiches...)

L'épreuve a pour but de vérifier :

- Les connaissances scientifiques fondamentales et appliquées ainsi que les connaissances techniques relatives aux fonctions d'Agence de Voyages, et aux notions de Développement Durable
- Les connaissances scientifiques fondamentales et appliquées ainsi que les connaissances techniques relatives à l'activité;
- Les capacités d'analyse, de synthèse et de raisonnement scientifique ;
- La clarté et la rigueur de l'expression écrite.

### b) Contenu de l'épreuve

L'épreuve comprend deux dossiers à traiter obligatoirement par le candidat. Chacun d'eux faisant l'objet de plusieurs questions indépendantes ou liées.

### c) Mode d'évaluation

Cette épreuve comporte deux dossiers et permet d'évaluer les savoirs et savoirs associés que constitue le référentiel de certification en Agence de voyages

## Premier dossier : Techniques d'Agence de Voyages, 60 points

Ce dossier comprend deux grandes parties et permet d'évaluer les savoirs et les savoirs associés, que constitue le Référentiel de Certification en Agence de Voyages. Il comprend deux parties.



1<sup>ère</sup> partie : prés-requis et compréhension du programme notée sur 20 points

Elle est constituée d'un ensemble de questions indépendantes ou liées qui portent sur les pré-requis (25%), la connaissance et la compréhension du programme de Première (75%) ayant trait aux savoirs des éléments suivants :

- Vocabulaire et termes usuels ;
- Historique du Tourisme ;
- Le développement du Tourisme au Cameroun ;
- Connaissance de la typologie, fonctionnement et organisation des Agences de Voyages ;
- L'innovation et la qualité des Agences de Voyages ;
- Les relations publiques ;
- Les différentes activités et services offerts aux clients ;
- Les relations et le fonctionnement entre les Agences de Voyages et les différents prestataires
- La cotation.
- Le produit touristique ;
- Les circuits touristiques ;
- La méthode de résolution des problèmes.
- Les aptitudes techniques et professionnelles de conception ;
- Les infrastructures et équipements;
- La connaissance du client ;
- L'organisation et l'itinéraire ;
- Les facteurs influençant le voyage d'étude ;
- Le professionnalisme ;
- La manipulation des documents professionnels ;
- Les différents types de transport ;
- L'Accueil du client ;
- Attractions touristiques (sites, parcs...) ;
- Etc.

2<sup>ème</sup> partie : Etude de cas notée sur 40 points

Sous forme d'étude de cas, il porte sur une situation de vie ou professionnelle sur laquelle découle un ensemble de questions d'application, d'analyse et de synthèse

Deuxième dossier : Tourisme et développement durable, 20 points

Ce dossier est constitué d'un ensemble de questions indépendantes ou liées qui portent sur les pré-requis (25%), la connaissance et la compréhension du programme de Première (75%) ayant trait aux savoirs des éléments suivants :

- Développement durable (environnemental, économique, social et culturel)
- Connaissance de la relation entre le Tourisme et le Développement Durable



### III- EPREUVE PRATIQUE COMMUNE (AV, AAT)

#### 1- GESTION SUR ORDINATEUR APPLIQUEE AUX AGENCES DE VOYAGE

*Durée : 30mn par candidat. Coef : 1*

L'épreuve de GSO du Baccalauréat professionnel est une épreuve pratique. Elle permet de vérifier l'habileté du candidat à utiliser les logiciels et les systèmes inscrits au programme.

L'épreuve est constituée d'un jeu de trois (03) sujets.

Le candidat tire au sort l'un des trois (03) et le traite en 30 minutes.

Il est évalué au fur et à mesure qu'il travaille.

#### 2- GESTION SUR ORDINATEUR APPLIQUEE A L'ACCUEIL ET A L'ANIMATION TOURISTIQUE: *Durée : 30mn par candidat. Coef : 1*

L'épreuve de GSO du Baccalauréat professionnel est une épreuve pratique. Elle permet de vérifier l'habileté du candidat à utiliser les logiciels et les systèmes inscrits au programme.

L'épreuve est constituée d'un jeu de trois (03) sujets.

Le candidat tire au sort l'un des trois (03) et le traite en 30 minutes.

Il est évalué au fur et à mesure qu'il travaille.

### IV- EPREUVES SPECIFIQUES PRATIQUES

#### 1- PRATIQUE PROFESSIONNELLE D'ACCUEIL ET D'ANIMATION TOURISTIQUES (PPAAT)

*Durée : 3H30mn Coef : 5*

##### a) Finalité et objectifs

L'épreuve de Pratique Professionnelle d'Accueil et d'Animation Touristiques comme son nom l'indique, a pour but de vérifier que le candidat est capable d'assurer les fonctions d'Accueil et les fonctions d'Animation Touristiques tout en respectant les principes du Développement Durable dans une démarche qualité.

Cette épreuve qui se présente sous la forme d'une synthèse permet d'évaluer le candidat sur les démarches méthodologiques et les savoir-faire, savoirs être, et savoirs associés étudiés depuis la classe de Seconde et relatives aux activités d'Accueil et d'Animation.

Lorsque les réponses aux questions posées requièrent des informations spécifiques, une documentation succincte peut être fournie au candidat (informations sur l'entreprise, sur le client, textes réglementaires, statistiques, plan du site, fiches de prestation, brochures, GDS ...).

##### b) Critères d'évaluation

Ils portent sur :

- la pertinence de l'organisation et de la durée des étapes de travail
- la nature et la cohérence des tâches
- la qualité des documents et leur réalisme professionnel
- la maîtrise des techniques professionnelles de base



- la conduite du candidat
- le respect des consignes
- L'aptitude à répartir les tâches (planigramme)
- L'aptitude à concevoir un package
- L'aptitude à concevoir un programme d'Accueil et Animation d'un client individuel ou de groupe
- le respect des règles de préséance et de savoir-être
- l'exactitude dans la transmission de l'information au client
- l'aptitude à commercialiser et à valoriser les produits
- le respect du temps imparti
- les attitudes et le comportement professionnel dans l'acte de communication,
- la maîtrise des techniques de communication avec les clients et les différents services
- la maîtrise des techniques d'Accueil
- la maîtrise gestuelle d'une technique dans le cadre de la valorisation des prestations
- la prise en charge de la clientèle
- le suivi de la clientèle
- l'aptitude à enregistrer, à contrôler, à facturer, à encaisser et à régler un service
- le respect de la réglementation (hygiène, santé, sécurité) et des diverses recommandations (prévention santé environnementale, respect des principes du Développement Durable)
- la capacité du candidat à valoriser les matières mises à sa disposition pour exprimer sa personnalité et faire valoir ses compétences professionnelles et sa connaissance des pratiques modernes en Accueil et Animation Touristiques ;

L'évaluation est réalisée par l'enseignant ou le formateur de spécialité.

### c) Modalités d'organisation

Cette épreuve est décomposée en deux sous épreuves se déroulant dans deux ateliers distincts et une évaluation du stage. Les deux sous parties se présentent comme suit :

**Atelier 1 :**

**Sous épreuve écrite : Conception d'un programme d'Accueil et d'Animation Touristique, 3H par candidat.**

Cette épreuve vise à évaluer les savoirs pratiques du candidat à analyser une situation professionnelle, maîtriser les outils et techniques à mettre en œuvre pour résoudre un problème ou répondre à des questions relatives à cette situation. Elle comporte au moins quatre (04) situations problèmes se rattachant chacune aux différentes fonctions d'Accueil et d'Animation Touristiques. Chaque situation problème comprend cinq (05) aspects ou questions indépendantes.

**Atelier 2**

**Sous épreuve pratique et orale : Présentation du programme d'Accueil et d'Animation Touristique, y compris les phases de nettoyage, de désinfection, de rangement et de remise en état des lieux. Pratique et orale, 30mn par candidat.**



Cette épreuve vise à évaluer les savoirs faire du candidat à maîtriser les techniques relatives à l'Accueil, à l'Animation d'un client ou d'un groupe de client, ou à développer ses capacités relationnelles dans le cadre de la conduite et à l'Animation de l'équipe et dans les contacts avec les clients et les prestataires

#### d) Déroulement de l'épreuve

##### Dans le premier atelier,

Sur la base d'un double tir au sort et en fonction des équipements disponibles, un candidat d'un groupe de cinq (05) membres choisit une situation-problème et ensuite chaque candidat du groupe choisit un aspect ou une question de cette situation problème. Ils remplissent individuellement la fiche technique en fonction des consignes données, puis exécutent la tâche en fonction du numéro tiré (1 à 5).

##### Dans le deuxième atelier,

Les candidats sont reçus par groupe tout en respectant l'ordre de passage dans l'atelier précédant. En présence d'un jury de deux membres, chaque candidat présente son programme d'Accueil et d'Animation tout en répondant aux questions posées par le jury.

Cette épreuve est évaluée par une commission composée d'au moins trois enseignants de techniques d'Accueil et d'Animation Touristiques par atelier.

#### LE STAGE PRATIQUE EN ENTREPRISE. coeff 1

Le stage consiste en une période de 6 semaines passée par le candidat au sein d'une structure d'accueil et d'animation touristique où il s'imprènera de son environnement de travail en situation réelle.

Au terme de cette période, le candidat produit un rapport de stage (8 à 10 pages). Le chef d'établissement achemine les livrets et les rapports de stage des candidats sous scellé à l'Office du Baccalauréat du Cameroun (OBC). L'Office du Baccalauréat du Cameroun (OBC), convoque un jury constitué de deux enseignants de la dite spécialité qui après correction des rapports des stages, additionnent les notes à celles des livrets de stage ; puis les divisent par deux pour trouver la note sur 20 pts. Bref, la note de cette épreuve est le quotient de la note du livret de stage et du rapport de stage.

#### 2-PRATIQUE PROFESSIONNELLE D'AGENCES DE VOYAGES (PPAV)

*Durée : 3H30mn Coef : 5*

##### a) Finalité et objectifs

L'épreuve de Pratique Professionnelle d'Agence de Voyage comme son nom l'indique, a pour but de vérifier que le candidat est capable d'assurer les fonctions d'Accueil et de vente des produits touristiques ; tout en respectant les principes du Développement Durable et dans une démarche qualité.



Cette épreuve qui se présente sous la forme d'une synthèse permet d'évaluer le candidat sur les démarches méthodologiques et les savoir-faire, savoirs être, et savoirs associés étudiés depuis la classe de Seconde et relatives aux activités d'Agence de Voyages.

Lorsque les réponses aux questions posées requièrent des informations spécifiques, une documentation succincte peut être fournie au candidat (informations sur l'entreprise, sur le client, textes réglementaires, statistiques, plan du site, fiches de prestation, brochures, GDS ...).

#### b) Critères d'évaluation

Ils portent sur :

- la pertinence de l'organisation et de la durée des étapes de travail
- la nature et la cohérence des tâches
- la qualité des documents et leur réalisme professionnel
- la maîtrise des techniques professionnelles de base
- la conduite du candidat
- le respect des consignes
- L'aptitude à répartir les tâches (planigramme)
- L'aptitude à concevoir un package
- le respect des règles de présence et de savoir être
- l'exactitude dans la transmission de l'information au client
- l'aptitude à commercialiser et à valoriser les produits
- le respect du temps imparti
- les attitudes et le comportement professionnel dans l'acte de communication,
- la maîtrise des techniques de communications avec les clients et les différents services
- la maîtrise des techniques d'Accueil
- la maîtrise gestuelle d'une technique dans le cadre de la valorisation des prestations
- la prise en charge de la clientèle
- le suivi de la clientèle
- l'aptitude à enregistrer, à contrôler, à facturer, à encaisser et à régler un service
- le respect de la réglementation (hygiène, santé, sécurité) et des diverses recommandations (prévention-santé environnementale, respect des principes du Développement Durable)
- la capacité du candidat à valoriser les matières mises à sa disposition pour exprimer sa personnalité et faire valoir ses compétences professionnelles et sa connaissance des pratiques modernes en Agence de Voyage ;

#### c) Modalités d'organisation

Cette épreuve est décomposée en deux sous épreuves se déroulant dans deux ateliers distinctes et se présente comme suit :

Atelier 1 :

Sous épreuve écrite : Conception d'un package, 3H pour tous les candidats.

Cette épreuve vise à évaluer les savoirs pratiques du candidat à analyser une situation professionnelle, maîtriser les outils et techniques à mettre en œuvre pour résoudre un problème



ou répondre à des questions relatives à cette situation. Elle comporte au moins quatre (04) situations problèmes se rattachant chacune aux différentes fonctions d'Agence de Voyages. Chaque situation problème comprend cinq (05) aspects ou questions indépendantes.

#### Atelier 2

Sous épreuve pratique: Application de logiciels, y compris les phases de remise en état des lieux. 1H par candidat.

Cette épreuve vise à évaluer les savoirs faire du candidat à maîtriser les techniques relatives à l'utilisation d'un Global Distribution System (GDS) lors de la réservation ou la vente d'un produit touristique dans une Agence de Voyages, à développer ses capacités relationnelles dans le cadre de la conduite d'une équipe et dans les contacts avec les clients et les prestataires.

#### d) Déroulement de l'épreuve

##### Dans le premier atelier,

Sur la base d'un double tir au sort et en fonction des équipements disponibles, un candidat d'un groupe de cinq (05) membres choisit une situation-problème et ensuite chaque candidat du groupe choisit un aspect ou une question de cette situation problème. Ils remplissent individuellement la fiche technique en fonction des consignes données, puis exécutent la tâche en fonction du numéro tiré (1 à 5).

##### Dans le deuxième atelier,

Sur la base d'une épreuve mise à sa disposition et sur un ordinateur doté d'un GDS inscrit au programme et d'une bonne connexion internet, le candidat est noté au fur et à mesure qu'il travaille.

NB : Cette épreuve est évaluée par une commission composée d'au moins trois enseignants de Techniques d'Agence de Voyages par atelier.

#### LE STAGE PRATIQUE EN ENTREPRISE :

coeff 1

Le stage consiste en une période de 6 semaines passée par le candidat au sein d'une Agence de Voyages où il s'imprènera de son environnement de travail en situation réelle.

Au terme de cette période, le candidat produit un rapport de stage (8 à 10 pages). Le chef d'établissement conserve dans un bunker les livrets et les rapports de stage des candidats sous scellé. Lors des examens officiels et plus précisément pendant le passage des épreuves de pratiques professionnelles, un jury constitué d'un enseignant et d'un professionnel de la dite spécialité convoqué par l'Office du Baccalauréat du Cameroun (OBC), devra après correction des rapports des stages, additionner les notes à celles des livrets de stage ; puis les diviser par deux pour trouver la note sur 20 pts. Bref, la note de cette épreuve est le quotient de la note du livret de stage et du rapport de stage.



**PROBATOIRE STT / HOTELLERIE**  
**COMPTABILITE DE L'INDUSTRIE HOTELIERE**

DUREE : 2H

COEFFICIENT : 2

**1. Finalités et objectifs**

L'objectif visé est d'apprécier, à travers des cas pratiques variés, comment le candidat peut :

- exploiter le plan des comptes OHADA dans une entreprise hôtelière;
- résoudre des situations-problèmes relatives à la comptabilisation des principales opérations courantes dans une entreprise hôtelière ;
- résoudre des situations-problèmes relatives à la comptabilisation de certaines opérations de fin d'exercice dans une entreprise hôtelière;
- produire et de présenter les états financiers annuels d'une entreprise hôtelière.
- s'approprier la maîtrise des techniques de base de la comptabilité de gestion dans une entreprise hôtelière.

**2. Critères de l'évaluation**

L'évaluation porte sur les critères suivants :

- conformité et mise en œuvre des normes en vigueur ;
- maîtrise des techniques de traitement des informations financières ;
- précision et rigueur de la présentation des productions réalisées et de la démarche mise en œuvre ;
- qualité et conformité des documents comptables produits ;
- qualité de l'adaptation du candidat à la spécificité des situations rencontrées ;
- qualité et efficacité de l'argumentation et de la présentation des travaux effectués.

**3. Modalités d'évaluation**

L'épreuve s'appuie sur un ou plusieurs cas concrets présentant une situation réelle ayant trait à la comptabilité financière et la comptabilité de gestion dans une entreprise hôtelière.

Elle comporte trois parties indépendantes et est structurée de la façon suivante :

- la Comptabilisation et le contrôle des opérations courantes dans une entreprise hôtelière ou le système minimal de trésorerie : 40%
- les travaux d'inventaire dans une entreprise hôtelière : 30%
- le calcul des coûts et résultats analytiques dans une entreprise hôtelière : 30%.



## A) NATURE-DUREE-COEFFICIENT

### 1- PROBATOIRE DE BT HOTELLERIE

#### OPTION : CUISINE (CU)

NATURE DES EPREUVES	COEFF.	DUREE
<b>I. Epreuves d'Enseignement Général</b>		
Français/English Language	3	4H
Anglais/French	3	2H
Allemand ou Espagnol ou Chinois	2	2H
Histoire ou Géographie du Tourisme	2	2H
Education à la Citoyenneté et à la Morale	2	2H
<b>TOTAL 1</b>	<b>12</b>	<b>12H</b>
<b>II. Epreuves professionnelles écrites</b>		
Economie d'Entreprise	1	1H30
Mathématiques Appliquées	1	1H
Législation Hôtelière	2	1H30
Marketing Hôtelière	2	2H
Comptabilité de l'Industrie Hôtelière	2	2H
Sciences Appliquées à l'Alimentation	2	2H
Epreuve Professionnelle de Synthèse de Cuisine (EPSCU)	4	4H
<b>TOTAL 2</b>	<b>14</b>	<b>14H</b>
<b>III. Epreuves professionnelles pratiques</b>		
Gestion sur Ordinateur Appliquée à la Cuisine (GOAC)	1	30mn
Pratique Professionnelle de Cuisine (PPCU) (1)	5	5H
Stage Professionnel en Entreprise (SPE) (2)	1	
<b>TOTAL 3</b>	<b>7</b>	<b>5H30mn</b>
<b>IV. Epreuve complémentaire</b>		
Education Physique et Sportive théorique	2	2H
<b>TOTAL 4</b>	<b>2</b>	<b>2H</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>35</b>	<b>33H30mn</b>

(1) cette épreuve comprend 2 parties :

- 1<sup>ère</sup> partie : écrite : 30mn
- 2<sup>ème</sup> partie : pratique : 4H30 mn

(2) Le stage pratique en entreprise se déroule sur une période de 6 semaines



**2- PROBATOIRE DE BT HÔTELLERIE  
OPTION : RESTAURANT-BAR (RB)**

NATURE DES EPREUVES	Coeff.	DURÉE
<b>I. Epreuves d'enseignement général</b>		
Français/English Language	3	4H
Anglais/French	3	2H
Allemand ou Espagnol ou Chinois	2	2H
Histoire ou géographie du Tourisme	2	2H
Education à la Citoyenneté et à la Morale	2	2H
<b>TOTAL 1</b>	<b>12</b>	<b>12H</b>
<b>II. Epreuves professionnelles écrites</b>		
Economie d'Entreprise	1	1H30
Mathématiques Appliquées	1	1H
Législation Hôtelière	2	1H30
Marketing Hôtelier	2	2H
Comptabilité de l'Industrie Hôtelière	2	2H
Sciences Appliquées à l'Alimentation	2	2H
Epreuve Professionnelle de Synthèse de Restaurant-Bar (EPSRB)	4	4H
<b>TOTAL 2</b>	<b>14</b>	<b>14H</b>
<b>III. Epreuves professionnelles pratiques</b>		
Gestion sur Ordinateur Appliquée au Restaurant-Bar (GOARB)	1	30mn
Pratique Professionnelle de Restaurant-Bar (PPRB) (1)	5	5H
Stage Pratique en Entreprise (SPE) (2)	1	
<b>TOTAL 3</b>	<b>7</b>	<b>5H30mn</b>
<b>IV. Epreuve complémentaire</b>		
Education Physique et Sportive théorique	2	2H
<b>TOTAL 4</b>	<b>2</b>	<b>2H</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>35</b>	<b>33H30mn</b>

(1) cette épreuve comprend 2 parties :

- 1<sup>re</sup> partie : écrite : 30mn
- 2<sup>ème</sup> partie : pratique : 4H30 mn

(2) Le stage pratique en entreprise se déroule sur une période de 6 semaines



**3- PROBATOIRE DE BT HOTELLERIE**  
**OPTION : HEBERGEMENT (HE)**

NATURE DES EPREUVES	COTE	DUREE
<b>I. Epreuves écrites d'enseignement général</b>		
Français/English Language	3	4H
Anglais/French	3	2H
Allemand ou Espagnol ou Chinois	2	2H
Histoire ou géographie du Tourisme	2	2H
Education à la Citoyenneté et à la Morale	2	2H
<b>TOTAL 1</b>	<b>12</b>	<b>2H</b>
<b>II. Epreuves professionnelles écrites</b>		
Economie d'Entreprise	1	1H30
Mathématiques Appliquées	1	1H
Législation Hôtelière	2	1H30
Marketing Hôtelier	2	2H
Comptabilité de l'Industrie Hôtelière	2	2H
Sciences Appliquées à l'Alimentation	2	2H
Epreuve Professionnelle de Synthèse d'Hébergement (EPSHE)	4	4H
<b>TOTAL 2</b>	<b>14</b>	<b>14H</b>
<b>III. Epreuves professionnelles pratiques</b>		
Gestion sur Ordinateur Appliquée à l'Hébergement (GOAII)	1	30mn
Pratique Professionnelle d'Hébergement (PPHE) (1) - Accueil-Réception et Communication Professionnelle (ACP) - Travaux Pratique des Etages (TPE) NB: le traitement des deux épreuves est obligatoire pour chaque candidat	3 2	1H30 par candidat 2H par candidat
Stage Pratique en Entreprise (SPE) (2)	1	
<b>TOTAL 3</b>	<b>7</b>	<b>4H par candidat</b>
<b>IV. Epreuve complémentaire</b>		
Education Physique et Sportive théorique	2	2H
<b>TOTAL 4</b>	<b>2</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>35</b>	

(1) Cette épreuve comprend 2 sous épreuves :

- sous épreuve 1 : écrite : 1H, orale : 30mn par candidat
- sous épreuve 2 : écrite : 1H, pratique : 1H par candidat

(2) Le stage pratique en entreprise se déroule sur une période de 6 semaines



## B) DEFINITION DES EPREUVES

### EPREUVES COMMUNES AUX : CU, RB, HE

#### I. PREMIERE LANGUE (FRANCAIS OU ENGLISH) :

*Durée : 4 H Coeff. 3(CU, RB, HE)*

##### 1- 1 FRANCAIS (LV1)

L'épreuve de français dans les filières Tourisme comporte trois types de sujets au choix du candidat. L'initiation à ces trois exercices se fait dès la classe de seconde.

##### Le sujet de type 1 : Résumé de texte et langue

Le sujet de type 1 (résumé de texte et langue) comporte trois parties liées que le candidat traitera intégralement, à savoir : le résumé, la discussion et la langue.

Il se fonde sur un extrait de texte de 400 à 500 mots portant sur les grands problèmes d'actualité : culture, racisme, guerre, environnement, crises et mutations du monde, presse et media, problèmes économiques, sciences et technologies, etc.

##### 1. Le résumé de texte / 5 points

Le résumé de texte constitue la première partie du sujet de type 1. Il vise l'évaluation de la capacité du candidat à réduire un texte qui lui est proposé. Il s'agit pour lui de restituer en peu de mots l'essentiel du message du texte d'origine.

La consigne du résumé définit de manière chiffrée le nombre de mots exact attendus, calculé sur la base du quart de la portion de texte à réduire, avec une marge en plus ou en moins de 10 %, également définie de manière chiffrée. Le candidat indique à la fin de sa production le nombre exact de mots employés.

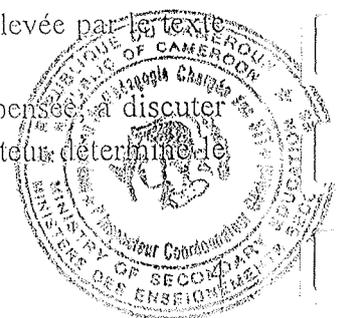
Le barème de correction du résumé de texte se présente ainsi qu'il suit :

- ✓ Compréhension du texte / 1.5 point ;
- ✓ Maîtrise de la technique du résumé/ 2 points ;
- ✓ Correction de l'expression/ 1.5 point

##### 2. La discussion / 5 points

Elle constitue la deuxième étape du travail à faire sur le sujet de type 1. Elle consiste, pour le candidat, à produire une brève argumentation sur une question soulevée par le texte en se fondant à la fois sur son expérience et ses lectures personnelles.

La performance attendue du candidat est sa capacité à organiser sa pensée, à discuter de manière objective en confrontant des points de vue différents. L'évaluateur détermine le nombre de lignes ou de pages de la production.



Le barème de correction de la discussion se présente de la manière suivante :

- ✓ Aptitude à comprendre et à confronter les points de vue/ 2.5 points ;
- ✓ Correction de l'expression/ 2.5 points

### 3 La langue / 8 points

La langue est la troisième étape du sujet de type 1. Elle vise l'évaluation de la connaissance, de la maîtrise et de l'exploitation des notions de langue dans la réception ou dans la production des textes. Aussi privilégie-t-elle les opérations de repérage, d'analyse et d'interprétation. Les questions théoriques sont prosrites.

Le sujet de langue a pour support le texte proposé. L'examinateur pose au plus deux questions sur chacune des quatre rubriques suivantes :

- a) Communication / 2 points;
- b) Morphosyntaxe / 2 points ;
- c) Sémantique / 2 points ;
- d) Stylistique/ 2 points.

### 4 Présentation / 2 points

L'évaluation de la présentation porte sur les éléments suivants :

- ✓ Mise en page ;
- ✓ Qualité de l'écriture ;
- ✓ Propreté de la copie ;
- ✓ Respect de règles de ponctuation.

## Sujet de type 2 : Commentaire composé

Le commentaire composé est un exercice littéraire portant sur un texte extrait d'une œuvre inscrite sur la liste officielle des manuels. Ce texte peut être précédé d'un chapeau qui donne des informations strictement nécessaires à sa compréhension. Sa longueur doit être comprise entre vingt (20) et trente (30) lignes.

Le texte de commentaire composé est obligatoirement suivi d'une consigne susceptible de faciliter la compréhension du texte au candidat. Cette consigne, qui ne saurait être contraignante, propose quelques orientations sur les idées (fond), ainsi que des outils de langue (forme) lui facilitant l'entrée dans le texte.

Le commentaire composé vise la capacité du candidat à analyser un texte lu en s'appuyant sur des idées développées (fond) et sur les procédés d'écriture (forme) utilisés.

Le barème de correction du sujet de commentaire composé se présente ainsi qu'il suit :

#### A. Compréhension du sujet : 6 points

- ✓ Mise en évidence de deux(2) ou trois(3) centres d'intérêt ou idées forces.
- ✓ Mise en évidence des faits de langue en relation avec les idées forces.



**B. Organisation de la réflexion / 6 points**

- ✓ Respect de la structure de l'exercice ;
- ✓ Cohérence des idées dans la démonstration ;
- ✓ Précision dans le repérage, l'analyse et l'interprétation des faits de style ;

**C. Qualité de l'expression / 6 points**

- ✓ Richesse et précision du vocabulaire ;
- ✓ Respect des normes de la syntaxe ;
- ✓ Maniement des temps et modes ;
- ✓ Correction de l'orthographe.

**D. Présentation de la copie / 2 points**

- ✓ Mise en page ;
- ✓ Respect des règles de ponctuation ;
- ✓ Qualité de l'écriture ;
- ✓ Propreté de la copie.

**Sujet de type 3 : Dissertation Littéraire ou Culture Générale**

Le sujet de type 3 peut être un sujet de dissertation littéraire ou un sujet de culture générale.

**1. Dissertation Littéraire :**

Elle repose sur un problème littéraire qui invite le candidat à réfléchir et à s'exprimer sur les œuvres étudiées et/ou lues à partir d'une citation d'un auteur, d'un penseur.

Cette citation ou ce point de vue est suivi d'une consigne indiquant l'orientation générale de la réflexion à mener. Le libellé est donc explicitement formulé pour éviter toute ambiguïté. Il guide clairement le candidat en fonction de la direction à donner à la réflexion. Les formules de type « Commentez et discutez » pour un développement critique ou « Illustrez » pour une démarche analytique sont par exemple utilisées.

**2. Dissertation de culture générale :**

Le sujet de type 3 (Culture Générale) est une dissertation qui repose sur divers problèmes liés au monde et à son évolution (économie, art, science, technologie, travail, etc.). Ce sujet vise à apprécier l'aptitude du candidat à mener une lecture personnelle et une réflexion pertinente.

Le sujet se présente généralement sous la forme d'une citation, d'un point de vue emprunté à un écrivain, à un homme politique ou à toute autre personne considérée comme une référence dans un domaine de connaissance donné. Cette citation ou ce point de vue doit être obligatoirement suivi d'une consigne de travail donnant une orientation générale de la réflexion à développer.

Comme en dissertation littéraire, le libellé en dissertation de culture générale est explicitement formulé afin d'éviter toute confusion.

Les critères d'évaluation et le barème de notation du sujet de type 3 (Dissertation littéraire et Dissertation de culture générale) sont identiques, c'est à dire :



**A. Compréhension du sujet / 6 points**

- ✓ Définition de la problématique ;
- ✓ Respect de la consigne.

**B. Organisation de la réflexion / 6 points**

- ✓ Respect de la structure de l'exercice;
- ✓ Cohérence entre les idées, les arguments et les exemples ;
- ✓ Respect des transitions ;
- ✓ Conformité entre les idées et la problématique.

**C. Qualité de l'expression / 6 points**

- ✓ Richesse et précision du vocabulaire ;
- ✓ Respect des normes de la syntaxe ;
- ✓ Maniement des temps et modes ;
- ✓ Correction de l'orthographe.

**D. Présentation de la copie / 2 points**

- ✓ Mise en page ,
- ✓ Respect des règles de ponctuation ;
- ✓ Qualité de l'écriture ;
- ✓ Propreté de la copie.

Le barème général de notation des trois types de sujets est obligatoirement reproduit au bas de chaque sujet de l'épreuve de français au Baccalauréat Professionnel des spécialités Hôtellerie et Tourisme.

**1-2-ENGLISH LANGUAGE (LV1)**

**Aim:** The aim of the examination is to assess the candidate's knowledge of, and ability to understand and use language resources appropriately by integrating them in given situations.

**Objectives:**

The examination will assess the candidate's ability to

Understand , select, order and organise grammar, vocabulary and functional expressions in context;

Listen and respond appropriately to various oral texts;

Read, extract facts and infer meanings and the use of words and expressions in context;

Evaluate information in written texts and select what is relevant for specific purposes;

Write essays and other functional texts on various global topics, as well as those related to their specialty .



The examination will consist of THREE SECTIONS

**Section One: Grammar And Vocabulary 10 Marks**

This section will test the candidate's mastery of grammar, vocabulary and functional expressions used in different formal and informal situations. It will consist of a dialogue to complete and two cloze passages of about ten lines each, requiring candidates to fill in the appropriate expression, vocabulary or grammar item.

**Section Two. READING 10 Marks**

This section will test the candidate's ability to read and extract relevant information from specialised as well as general texts for various purposes. It will consist of one or more texts making up at least 1 1/2 A4 pages requiring candidates to answer factual and inferential questions and perform a task drawn from information in the text e.g summarise the text, propose solutions to a problem, transcribe information from text to diagram, plan a menu, write an itinerary, a programme for an event, synthesise information from two texts, etc.

**Section Three: Writing 20 Marks**

This section will assess the candidate's ability to

- write descriptive, expository, argumentative or narrative essays in which they assume different roles and demonstrate a sense of purpose, audience and direction, and
- to write administrative correspondence and other functional texts related to their specialty e.g. advertisements, letter of complaint, letter of recommendation, report, minutes of a meeting.

The candidate shall choose one out of three topics. The task will be assessed and graded using the following criteria: content and organisation (6mks), expression (5marks, accuracy (4marks) and creativity and originality ( 5marks).

**Mark Allocation**

SECTION	PART	No of questions set	No of questions to be answered	Marks
1	Open-ended Dialogue	5	All	5
	Cloze passages	10	All	5
2	Comprehension Questions	5	All	5
	Task	1	1	5
3	Essay/functional writing	3	1	



## 2. DEUXIEME LANGUE (ANGLAIS OU FRANCAIS) :

*Durée : 2 H Coeff. : 3 (CU, RB, HE)*

### 2-1- ANGLAIS (LV2)

#### Objectifs Of The Question Paper.

The Anglais paper in the above mentioned examination seeks verify if candidates' have been able to assimilate the language skills and sub skills treated in school throughout the teaching and learning process. The candidates should be able to:

- Communicate fluently and intelligible using the second official language (English);
- Read related texts and show proof of understanding,
- Use grammatical items appropriately by writing without errors etc.

#### Structure Of Paper.

This paper is structured into 4 sections namely: Grammar, vocabulary, reading Comprehension and Essay writing

#### Section A: Grammar (10)

The section has ten (10) questions in two different exercises (L1) from which single words or phrases have been omitted and are given for candidates to complete using words or phrases chosen from a given list (sentence completion), completion of dialogue, multiple choice exercise, matching exercise etc. Each question is worth 01 mark and the exercise out of five marks (5mks)

#### Section B: Vocabulary (10marks)

Exercises such as word formation, antonyms and other specific vocabulary (terms) of trades and occupation areas will be tested.

#### Section C: Reading Comprehension (10 marks)

-Candidates are expected to read, exploit texts and answer questions based on a passage. The text will be prose-type text dealing with the following real life situations:

The family, the society, the economy, employment, wellbeing, tourisms', citizenship, media and communication etc.

-Candidates read the text and answer questions of the type: open, multiple choice, synthesis type questions e.g. suggest a title for passage etc. The length is between 750 -900words. The questions will test candidates' ability to extract facts, infer meaning, evaluate, analyze and make a synthesis of information in the text.

#### Section C: Essay Writing (10 marks)

Three (3) topics are proposed and candidates are expected to choose and write an essay of about 200-220 words on only ONE of the topics .Candidates are expected to show among other things proof of originality, organization, creativity, coherence and a good mastery of accuracy and expression.



### c. La traduction

Elle comporte deux exercices : le thème et la version.

En thème, le candidat traduira deux courtes phrases françaises en allemand.

Pour la version, l'élève doit traduire deux phrases de l'allemand vers le français.

Barème : 2 point pour chaque exercice.

### d. L'expression écrite :

Deux sujets au choix guidés, dont l'un porte sur le texte et l'autre sur le programme, sont proposés à l'élève qui doit rédiger un texte cohérent de 8 à 10 lignes sur le sujet choisi.

## 3-2 ESPAGNOL

L'épreuve d'espagnol au Probatoire de BT vise à évaluer l'aptitude du candidat à :

- comprendre un texte simple en langue espagnole portant sur la culture, la restauration, le logement, le tourisme, etc.;
- répondre spontanément et dans une langue correcte aux questions posées sur le texte proposé ;
- vérifier les acquis lexicaux et grammaticaux de base.

Cette épreuve comporte trois parties :

a) un texte descriptif, narratif ou un dialogue de 10 à 20 lignes ne comportant pas de difficultés particulières, aux plans lexical et grammatical, suivi d'un exercice de compréhension de texte et expression personnelle de quatre questions dont deux fermées, une semi ouverte et une complètement ouverte devant évaluer l'expression personnelle des candidats.

La compréhension de texte et expression personnelle. Barème : 07 points

- pour la première question ; - 1.5 points
- pour la deuxième question ; - 2 points
- pour la troisième question ; - 2 points
- pour la quatrième question - 1.5 points

b) un exercice portant sur la culture générale. Barème : 06 points (trois questions de 02 points chacune dont la première sur la spécialité, la seconde sur le Cameroun et la troisième sur le patrimoine mondial ;

c) des exercices structuraux de vocabulaire et de grammaire. Barème : 07 points

(Exercices à trous, à choix multiples, de remembrement, de substitution, de transformation, d'agencement, etc.).

## 3-3 CHINOIS

Objectif de L'épreuve :

L'épreuve de chinois au Probatoire de BT vise à évaluer l'aptitude du candidat à :

- comprendre un texte simple en chinois simplifié portant sur la culture générale ou sur un aspect des sciences économiques et sociales, etc.;



- répondre spontanément et dans une langue correcte aux questions posées sur le texte proposé ;
- vérifier les acquis lexicaux et grammaticaux de base.

### Structure de L'épreuve

Cette épreuve comporte trois parties :

a) un texte descriptif, narratif ou un dialogue de 10 à 20 lignes ne comportant pas de difficultés particulières aux plans lexical et grammatical, suivi d'un exercice de compréhension de texte et expression personnelle de quatre questions dont deux fermées, une semi ouverte et une complètement ouverte devant évaluer l'expression personnelle des candidats.

La compréhension de texte et expression personnelle. Barème : 07 points

La première question ; - 1.5 point

La deuxième question ; - 2 points

La troisième question ; - 2 points

La quatrième question ; -1,5points

b) des exercices structuraux de vocabulaire et de grammaire : exercices à trous, à choix multiples, de remembrement, de substitution, de transformation, d'agencement...etc. Barème : 07 points (Exercices à trous, à choix multiples, de remembrement, de substitution, de transformation, d'agencement, etc.).

c) une rédaction recréant des situations réelles des activités professionnelles de la spécialité. Barème : 06 points

## 4- HISTOIRE DE L'ART ET DES CIVILISATIONS OU GEOGRAPHIE TOURISTIQUE

Durée : 2H Coeff. 2 (AAT et AV)

Un tir au sort déterminera quinze (15) jours avant la date de l'examen, l'épreuve qui sera soumise aux candidats.

### 4-1 - HISTOIRE DE L'ART ET DES CIVILISATIONS

La structure de l'épreuve comprend deux (02) parties :

#### 1<sup>ère</sup> partie : vérification des ressources (05,5 points)

Cette partie est destinée à évaluer isolément les savoirs, les savoir-faire. Elle se subdivise en deux (02) sous-parties :

#### -Vérification des savoirs :

Deux questions de cours

(0,75pt x 2 = 1,5pt)

#### -Vérification des savoir-faire par une activité de mise en œuvre des habilités spécifiques :

- Une (01) question permettant de situer un événement /un phénomène dans le temps et l'espace. (2 pts x 1 = 2pts)
- Une (01) question qui amènera le candidat à localiser sur une carte, identifier, légènder, comparer (schéma, tableau, carte ...), faire correspondre, reproduire, construire, dessiner, décrire, schématiser, classer ... (2pts x 1 = 2pts)



- répondre spontanément et dans une langue correcte aux questions posées sur le texte proposé ;
- vérifier les acquis lexicaux et grammaticaux de base.

Cette épreuve comporte trois parties :

a) un texte descriptif, narratif ou un dialogue de 10 à 20 lignes ne comportant pas de difficultés particulières, aux plans lexical et grammatical, suivi d'un exercice de compréhension de texte et expression personnelle de quatre questions dont deux fermées, une semi ouverte et une complètement ouverte devant évaluer l'expression personnelle des candidats.

La compréhension de texte et expression personnelle. Barème : 07 points

- 1.5 point pour la première question ;
- 1.5 point pour la deuxième question ;
- 2 points pour la troisième question ;
- 2 points pour la quatrième question

b) un exercice portant sur la culture générale Barème : 06 points : trois questions de 02 points chacune dont la première sur la spécialité, la seconde sur le Cameroun et la troisième sur le patrimoine mondial

c) des exercices structuraux de vocabulaire et de grammaire. Barème : 07 points  
(Exercices à trous, à choix multiples, de remembrement, de substitution, de transformation, d'agencement, etc.)

### 3-3 CHINOIS

. Objectif de l'épreuve :

L'épreuve de chinois au Probatoire vise à évaluer l'aptitude du candidat à :

- comprendre un texte simple en chinois simplifié portant sur la culture générale ou sur un aspect des sciences économiques et sociales, etc.;
- répondre spontanément et dans une langue correcte aux questions posées sur le texte proposé ;
- vérifier les acquis lexicaux et grammaticaux de base.

Structure de l'épreuve

Cette épreuve comporte trois parties :

a) un texte descriptif, narratif ou un dialogue de 10 à 20 lignes ne comportant pas de difficultés particulières, aux plans lexical et grammatical, suivi d'un exercice de compréhension de texte et expression personnelle de quatre questions dont deux fermées, une semi ouverte et une complètement ouverte devant évaluer l'expression personnelle des candidats.

La compréhension de texte et expression personnelle. Barème : 07 points

- la première question ;
- la deuxième question ;
- la troisième question ;



la quatrième question ;

-1.5points

b) des exercices structuraux de vocabulaire et de grammaire : exercices à trous, à choix multiples, de remembrement, de substitution, de transformation, d'agencement...etc.

Barème : 07 points

(exercices à trous, à choix multiples, de remembrement, de substitution, de transformation, d'agencement, etc.).

c) une rédaction recréant des situations réelles des activités professionnelles de la spécialité.

Barème : 06 points

#### 4- HISTOIRE (OU) GEOGRAPHIE ; Durée : 2H Coeff. 2 (CU, RB, HE)

Un tir au sort déterminera quinze (15) jours avant la date de l'examen, l'épreuve qui sera soumise aux candidats. La durée et le coefficient de l'épreuve sont fixés comme suit :

##### 4-1 - HISTOIRE

La structure de l'épreuve comprend deux (02) parties

##### 1<sup>ère</sup> partie : vérification des ressources (05,5 points)

Cette partie est destinée à évaluer isolément les savoirs, les savoir-faire. Elle se subdivise en deux (02) sous-parties :

##### -Vérification des savoirs :

- o Deux questions de cours (0,75pt x 2 = 1,5pt)

##### -Vérification des savoir-faire par une activité de mise en œuvre des habilités spécifiques :

- Une (01) question permettant de situer un événement /un phénomène dans le temps (2 pts x 1 = 2pts)
- Une (01) question qui amènera le candidat à localiser sur une carte, à identifier, légènder, comparer (schéma, tableau, carte ...), faire correspondre, reproduire, construire, dessiner, décrire, schématiser, classer... (2pts x 1 = 2pts)

##### 2<sup>e</sup> partie : vérification de l'agir compétent (13,5 points)

Cette partie est destinée à évaluer la capacité du candidat à mobiliser efficacement les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être pour résoudre une situation-problème ou une situation complexe.

L'exercice comporte :

- Un énoncé à travers lequel il est proposé au candidat une situation de vie réelle ou réaliste, un contexte situant l'environnement, un but qui oriente la production ;
- Des supports constitués de deux (02) à trois (03) documents, de préférence de nature différente : textes (de 05 à 10 lignes au maximum), photocopies, caricatures, Cartes, diagrammes, séries statistiques...



- Une consigne/tâche meublée par trois (03) questions équivalentes et indépendantes qui permettent de vérifier la compétence/l'agir compétent et notées chacune sur 4,5pts.

La présentation (01 point) :

Elle est notée de la manière suivante : - Propreté de la copie : 0,5pt ;

- Lisibilité de l'écriture : 0,25pt ;

- Aération de la copie : 0,25pt.

#### 4-2 – GEOGRAPHIE DU TOURISME

La structure de l'épreuve comprend deux (02) parties :

1<sup>ère</sup> partie : vérification des ressources (5,5 points)

Cette partie est destinée à évaluer isolément les savoirs et les savoir-faire. Elle se subdivise en deux (02) sous-parties :

- Deux questions de cours (1pt x 2 = 2pts)
- Un TP : deux questions qui amèneront le candidat à identifier, situer, localiser, légènder, comparer, schématiser, reproduire, construire, dessiner, classer, faire correspondre, cartographier ... (3,5 pts)

Deuxième partie : Vérification de l'agir compétent (13,5 pts)

Cette partie est destinée à évaluer la capacité du candidat à mobiliser efficacement les savoirs, savoir-faire et savoir être pour résoudre une situation-problème ou une situation complexe.

L'exercice comporte :

- Un énoncé à travers lequel il est proposé au candidat une situation de vie réelle ou réaliste, un contexte situant l'environnement, un but qui oriente sa production.
- Des supports constitués de deux (02) à trois (03) documents, de références de nature différente : textes (de 05 à 10 lignes maximum), photocopies, caricatures, cartes, diagrammes, séries statistiques ...
- Une consigne/tâche meublée par trois (03) questions équivalentes et indépendantes qui permettent de vérifier la compétence/l'agir compétent et noter chacune sur 4,5 pts.

La présentation (01 point) :

Elle est notée de la manière suivante : - Propreté de la copie : 0,5pt

- Lisibilité de l'écriture : 0,25pt

- Aération de la copie : 0,25pt



## 5-EDUCATION À LA CITOYENNETÉ ET À LA MORALE :

Durée : 2 H Coeff. : 2 (CU, RB, HE)

La structure de l'épreuve comprend deux (02) parties :

### I-vérification des ressources (5,5 points)

Cette partie est destinée à évaluer isolément les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être. Elle se subdivise en deux (03) sous-parties :

#### 1) La vérification des savoirs :

Deux (02) définitions de mots ou expressions (1pt x 2 = 2pts)

Une (01) question de cours (1pt x 1 = 1pt)

#### 2) la vérification du savoir-faire par une activité de mise en œuvre des habilités spécifiques :

une (01) question qui amènera l'élève à identifier, comparer, compléter (schéma, tableau, carte ...). Faire correspondre, reproduire, décrire, classer ... (1pt x 1 = 1pt)

#### 3) la vérification des savoir-être : (0,75 x 2 = 1,5pt)

L'enseignant peut, soit :

- proposer une liste de savoir-être et l'apprenant choisit ceux qui sont justes,
- convoquer les valeurs et les attitudes qui sous-tendent les actions que l'élève peut poser.

### II- Vérification de la compétence /agir compétence (4,5 pts 3 =13,5pts)

Cette partie est destinée à évaluer la capacité de l'apprenant à mobiliser efficacement les savoir, les savoir-faire et les savoir-être (ressources préalablement acquises) pour résoudre une situation-problème ou une situation complexe.

L'exercice comporte :

- un énoncé à travers lequel il est proposé à l'apprenant une situation de vie réelle ou réaliste, un contexte situant l'environnement et un but qui oriente la production de l'apprenant.
- Des supports constitués de deux (02) à trois (03) documents, de préférence de nature différente : textes (de 5 à 10 lignes au maximum) ; cartes ; représentations graphiques ..., avec des informations sur lesquelles l'apprenant s'appuie pour résoudre la situation.
- Une consigne meublée par trois (03) questions équivalentes et indépendantes correspondant à trois (03) tâches qui permettent de vérifier la compétence/l'agir compétent, et notées chacune sur 4,5 pts.

#### La présentation (01 point) :

- Ecriture Lisibilité : 0,25pt
- Aération de la copie : 0,25pt
- Propreté :



## 6- ECONOMIE D'ENTREPRISE

*Durée : 1 30 Coeff. : 1 (CU, RB, HE)*

L'épreuve d'Economie d'Entreprise au Probatoire vise à évaluer les connaissances des candidats sur des thèmes au programme. Elle se présente de la manière suivante :

- soit une série de questions couvrant au moins 80 % du programme officiel. L'affectation des points tient compte de la difficulté des questions posées et du temps nécessaire à l'élaboration de chaque réponse.
- soit deux parties obligatoires : la première partie porte sur les enseignements théoriques, tandis que la deuxième partie est une exploitation de texte ou un exercice pratique conforme au programme en vigueur.

La répartition des notes entre ces deux parties est la suivante :

- première partie de 8 à 10 points sur 20
- deuxième partie de 10 à 12 points sur 20

## 7- MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES / STATISTIQUE : Durée : 1H

*Coeff. : 1 (CU, RB, HE)*

L'épreuve de Mathématiques Appliquées au Probatoire vise à vérifier que le candidat est capable de :

- appliquer les calculs commerciaux et financiers aux problèmes de gestion à court terme des entreprises ;
- utiliser les moyens statistiques pour comprendre et interpréter certaines données de l'entreprise ainsi que les faits économiques et sociaux liés à la gestion.

Le sujet proposé aux candidats comporte deux exercices indépendants :

- le premier exercice porte sur les statistiques :
  - calcul, détermination ou représentation graphique des séries statistiques ;
  - évaluation de la dispersion ;
  - statistiques d'achat, de production, de vente ;
  - opérations sur les indices ;
  - etc.
- L'autre sur les mathématiques financières :
  - les pourcentages ;
  - les partages proportionnels et/ou inversement proportionnels ;
  - progressions arithmétiques et/ou géométriques ;
  - capitalisations et/ou actualisations à intérêts simples ;
  - opérations sur les effets de commerce ;
  - etc.

La répartition des points entre ces deux exercices est la suivantes :

- le premier est noté de 08 à 10 points sur 20 ;
- le deuxième est noté de 10 à 12 points sur 20.



## 8- LEGISLATION HOTELIERE

*Durée : 1H30 Coeff. : 2 (CU, RB, HE)*

L'épreuve de Législation hôtelière est écrite. Elle porte sur les contenus des programmes des classes de première et de seconde éventuellement.

Le programme de la classe de seconde a un poids maximum de 25% dans la notation, tandis que celui de la classe de première a un poids minimum de 75% et maximum de 100% dans la notation.

L'épreuve de Législation hôtelière peut comporter une ou deux parties distinctes.

Lorsque l'épreuve comporte une partie, il peut s'agir :

- Soit des questions de cours indépendantes qui portent sur toutes les parties du programme de la classe de première ou qui s'organisent autour de 75% du programme de la classe de première et 25% sur le programme de la classe de seconde ;
- Soit d'un ou de plusieurs cas pratique(s) ; d'un ou de plusieurs article (s) de presse ou d'une exploitation de texte accompagnés d'un questionnement portant sur plusieurs des thèmes abordés dans le programme des classes de première et de seconde éventuellement.

Lorsque l'épreuve comporte deux parties :

- Une première partie porte sur des questions théoriques (Partie théorique) ;
- Une deuxième partie porte sur une analyse d'un ou de plusieurs documents (cas pratique, article de presse, etc...), le questionnement devant permettre au candidat de mettre en œuvre les compétences méthodologiques acquises pour mener à bien cette analyse (Partie pratique).

L'épreuve vise à évaluer si le candidat est capable d'analyser une ou plusieurs situations juridiques et de construire une argumentation pertinente au regard du problème posé, c'est-à-dire à :

- Utiliser un vocabulaire juridique spécifique du droit hôtelier ;
- Analyser et qualifier juridiquement une situation-problème ;
- Identifier et indiquer la ou les solutions juridiques possibles
- Identifier la ou les règles juridiques applicables en l'espèce ;
- Justifier des choix et développer une argumentation.

## 9- MARKETING HOTELIER *Durée : 2 H Coeff. : 2 (CU, RB, HE)*

L'épreuve de marketing au probatoire est une épreuve écrite. Elle permet d'apprécier la maîtrise des notions essentielles en marketing.

Un accent particulier est mis sur l'évaluation des aptitudes du candidat à :



- exercer efficacement les aspects commerciaux de la profession, par la réalisation correcte des tâches réelles ou simulées ;
- exploiter des documents et autres données du milieu professionnel.

Cette épreuve comporte deux parties:

- une partie théorique valant 40% des points ;
- une partie pratique valant 60 %

## 10- COMPTABILITE HOTELIERE Durée : 2H Coeff. : 2(CU, RB, HE)

### Finalités et objectifs

L'objectif visé est d'apprécier, à travers des cas pratiques variés, comment le candidat peut :

- exploiter le plan des comptes OHADA dans une entreprise hôtelière;
- résoudre des situations-problèmes relatives à la comptabilisation des principales opérations courantes dans une entreprise hôtelière ;
- résoudre des situations-problèmes relatives à la comptabilisation de certaines opérations de fin d'exercice dans une entreprise hôtelière ;
- produire et de présenter les états financiers annuels d'une entreprise hôtelière.
- s'approprier la maîtrise des techniques de base de la comptabilité de gestion dans une entreprise hôtelière.

### Critères de l'évaluation

L'évaluation porte sur les critères suivants :

- conformité et mise en œuvre des normes en vigueur ;
- maîtrise des techniques de traitement des informations financières ;
- précision et rigueur de la présentation des productions réalisées et de la démarche mise en œuvre ;
- qualité et conformité des documents comptables produits ;
- Qualité de l'adaptation du candidat à la spécificité des situations rencontrées ;
- qualité et efficacité de l'argumentation et de la présentation des travaux effectués.

### Modalités d'évaluation

L'épreuve s'appuie sur un ou plusieurs cas concrets présentant une situation réelle ayant trait à la comptabilité financière et la comptabilité de gestion dans une entreprise touristique.

Elle comporte trois parties indépendantes est structurée de la façon suivante :

- la Comptabilisation et le contrôle des autres opérations courantes dans une entreprise hôtelière ou le système minimal de trésorerie : 40%
- Les travaux d'inventaire dans une entreprise hôtelière : 30%
- Le calcul des coûts et résultats analytiques dans une entreprise hôtelière



## 11 – SCIENCES APPLIQUEES A L'ALIMENTATION

*Durée : 2 heures Coef : 2*

L'épreuve de Sciences Appliquées à l'alimentation est une épreuve écrite. Elle vise à évaluer la capacité du candidat à :

- restituer les connaissances acquises et l'aptitude au raisonnement scientifiques ;
- mobiliser et utiliser les connaissances acquises pour résoudre des situations de vie liées à leur spécialité.

L'épreuve de Sciences appliquées à l'alimentation (SAA) comporte deux parties indépendantes :

- la première partie porte sur l'évaluation des ressources (50% des points) comportant :
  - un ou des exercice(s) sur l'évaluation des savoirs, noté(s) sur 04 points ;
  - un ou des exercice(s) sur l'évaluation des savoir-faire et savoir-être, noté (s) sur 06 points
- la deuxième partie porte sur l'évaluation des compétences (50% des points) indiquant clairement :
  - la situation contextualisée ;
  - trois (03) consignes de travail et les tâches à effectuer ;
  - les critères sur la base desquels on s'appuie pour apprécier la production des candidats.

Les ressources à évaluer portent sur les contenus suivants :

- la matière vivante ;
- les biomolécules alimentaires ;
- les propriétés physico-chimiques des constituants alimentaires (applications technologiques) ;
- les transformations chimiques des constituants alimentaires ;
- la qualité sanitaire des aliments ou sécurité alimentaire ;
- les maladies professionnelles, les accidents de travail et ergonomie ;
- quelques maladies infectieuses à risque (VIH/sida, hépatite B, ...) ;
- la collecte et la gestion des déchets produits en milieu hôtelier ;
- la lutte contre la pollution des sols ;
- la lutte contre la prolifération des animaux nuisibles (cafards, mouches domestiques, rongeurs, ...).
- la matière vivante ;
- les biomolécules alimentaires ;
- les propriétés physico-chimiques des constituants alimentaires (applications technologiques) ;
- les transformations chimiques des constituants alimentaires ;
- la qualité sanitaire des aliments ou sécurité alimentaire ;
- les maladies professionnelles, les accidents de travail et ergonomie ;
- quelques maladies infectieuses à risque (VIH/sida, hépatite B, ...) ;
- la collecte et la gestion des déchets produits en milieu hôtelier ;



- la lutte contre la pollution des sols ;
- la lutte contre la prolifération des animaux nuisibles (cafards, mouches domestiques, rongeurs, ...).

Les compétences à évaluer chez l'apprenant portent sur :

- l'observation de cellules animales et végétales au microscope ;
- la composition des menus riches en substances nutritives ou équilibrés ;
- la réalisation des pratiques culinaires et des mélanges qui conservent la valeur nutritive des aliments ;
- la réalisation des pratiques de stockage garantissant la valeur nutritive ou thérapeutique des aliments ;
- la prévention et la lutte contre les infections et contaminations diverses en milieu hôtelier ;
- la prévention et la lutte contre certaines maladies professionnelles, infectieuses et accidents de travail ;
- la prévention et la lutte contre certaines maladies infectieuses à risque ;
- la lutte contre la prolifération des déchets générés par l'activité professionnelle ;
- la lutte contre la pollution des sols par les déchets alimentaires ménagers ou domestiques ;
- la lutte contre la prolifération des animaux nuisibles (cafards, rongeurs, ...) en milieu hôtelier.

## II EPREUVES SPECIFIQUES ECRITES

### 1- EPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHESE DE CUISINE (EPSCU)

*Durée : 4H Coeff : 4*

Cette épreuve permet d'évaluer les connaissances du candidat dans les domaines de la Technologie et des sciences appliquées aux équipements de Cuisine.

Elle comprend deux dossiers à traiter obligatoirement par le candidat. Chacun d'eux faisant l'objet de plusieurs questions indépendantes ou liées.

Elle pourra s'appuyer sur les documents (extraits de textes réglementaires, comptes rendus d'inspections vétérinaire et sanitaire, plans alimentaires, menus, fiches techniques de produits, fiches techniques et schémas d'appareils, plan des locaux, bons de commande et de livraisons, fiches du matériels et des équipements...)

L'épreuve a pour but de vérifier :

- les connaissances scientifiques fondamentales et appliquées ainsi que les connaissances technologiques relatives aux secteurs de la production culinaire, à l'utilisation des équipements et à la prévention de l'environnement ;
- les capacités d'analyse, de synthèse et de raisonnement scientifique ;
- la clarté et la rigueur de l'expression écrite et la maîtrise du langage professionnel.



## Premier dossier : Technologie de Cuisine, 60 points

Ce dossier comprend deux grandes parties et permet d'évaluer les savoirs et les savoirs associés que constitue le Référentiel de Certification en Cuisine.

### 1<sup>ère</sup> partie : notée sur 20 points

Elle est constituée d'un ensemble de questionnaire indépendant ou liée qui porte sur les pré-requis (25%), la connaissance et la compréhension du programme de Première (75%) ayant trait aux savoirs des éléments suivants :

- vocabulaire et expressions culinaires ;
- l'art culinaire + la matière d'œuvre ;
- les concepts de production ;
- le personnel de Cuisine ;
- les éléments nécessaires à une production donnée ;
- la réglementation en matière d'hygiène, de salubrité, de sécurité et de protection de l'Environnement.

### 2<sup>ème</sup> partie : notée sur 40 points

Sous forme d'étude de cas, il porte sur une situation de vie ou professionnelle à partir de laquelle découle un ensemble de questions d'application, d'analyse et de synthèse.

## Deuxième dossier : Sciences des équipements, 20 points

Ce dossier est constitué d'un ensemble de questionnaire indépendant ou liée qui porte sur les pré-requis (25%), la connaissance et la compréhension du programme de Première (75%) ayant trait aux savoirs des éléments suivants :

- la connaissance, l'utilisation et l'entretien des équipements ;
- la maîtrise des sources d'énergie utilisée ;
- le matériel et les produits d'entretien ;
- l'hygiène du personnel ;
- la connaissance des règles de sécurité.

## 2- EPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHESE DE RESTAURANT-BAR(EP SRB)

*Durée : 4H Coef : 4*

Cette épreuve permet d'évaluer les connaissances du candidat dans les domaines de la Technologie et des sciences appliquées aux équipements de Restaurant et du Bar.

Elle comprend deux dossiers à traiter obligatoirement par le candidat. Chacun d'eux faisant l'objet de plusieurs questions indépendantes ou liées.

Elle pourra s'appuyer sur les documents (extraits de textes réglementaires, compte rendus d'inspections vétérinaire et sanitaire, fiches techniques de produits, fiches techniques



et schémas d'appareils, plan des locaux, bons de commande et de livraisons, carte de menu...).

L'épreuve a pour but de vérifier :

- les connaissances scientifiques fondamentales et appliquées ainsi que les connaissances technologiques relatives aux secteurs de la production des boissons et des activités de la salle, à l'utilisation des équipements et à la protection de l'Environnement ;
- les capacités de compréhension, d'analyse, de synthèse et de raisonnement scientifique ;
- la clarté et la rigueur de l'expression écrite et la maîtrise du langage professionnel.

### Premier dossier : Technologie de Restaurant-Bar, 60 points

Ce dossier comprend deux grandes parties et permet d'évaluer les savoirs et les savoirs associés que constitue le Référentiel de Certification en Restaurant-Bar.

1<sup>ère</sup> partie : notée sur 20 points

Elle est constituée d'un ensemble de questionnaire indépendant ou liée qui porte sur les pré-requis (25%), la connaissance et la compréhension du programme de Première (75%) ayant trait aux savoirs des éléments suivants :

- vocabulaire et expressions usuels de Restaurant-Bar ;
- l'art de la table ;
- les concepts de restauration, les formules de restauration ;
- les produits et les boissons ;
- le matériel, le mobilier et le linge ;
- la rédaction et la présentation des documents dans le respect de la législation ;
- l'œnologie ;
- la décoration ;
- le personnel ;
- la réglementation en matière d'hygiène, de salubrité, de sécurité et de la protection de l'Environnement.

2<sup>ème</sup> partie : notée sur 40 points

Sous forme d'étude de cas, il porte sur une situation de vie ou professionnelle, sur laquelle découle un ensemble de questions d'application, d'analyse et de synthèse.

### Deuxième dossier : Sciences des équipements, 20 points



Ce dossier est constitué d'un ensemble de questionnaire indépendant ou liées qui porte sur les pré-requis (25%), la connaissance et la compréhension du programme de Première (75%) ayant trait aux savoirs des éléments suivants :

- la connaissance, l'utilisation et l'entretien des équipements ;
- la maîtrise des sources d'énergie utilisées ;
- le matériel et les produits d'entretien;
- l'hygiène du personnel ;
- la connaissance des règles de sécurité.

### 3- EPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHESE D'HEBERGEMENT (EPSHE)

*Durée : 4H Coeff : 4*

Cette épreuve permet d'évaluer les connaissances du candidat dans les domaines de la Technologie de l'Hébergement, de l'organisation générale hôtelière et des sciences appliquées aux équipements.

Elle comprend deux dossiers à traiter obligatoirement par le candidat. Chacun d'eux faisant l'objet de plusieurs questions indépendantes ou liées.

Elle pourra s'appuyer sur les documents (extraits de textes réglementaires, comptes rendus, plans, fiches, fiches techniques de produits, fiches techniques et schémas d'appareils, plan des locaux, bons de commande et de livraisons, carte, brochure, main courante...)

L'épreuve a pour but de vérifier :

- les connaissances scientifiques fondamentales et appliquées ainsi que les connaissances technologiques relatives aux secteurs de la réception, du hall, du room service, des étages et à l'utilisation des équipements et la protection de l'Environnement ;
- les capacités de compréhension, d'analyse, de synthèse et de raisonnement scientifique en situation de travail;
- la comparaison du matériel, des produits et la présentation de leur caractéristiques ;
- la clarté et la rigueur de l'expression écrite et la maîtrise du langage professionnel.

#### **Premier dossier : Technologie d'Hébergement, 60 points**

Ce dossier comprend deux sous dossiers et permet d'évaluer les savoirs et les savoirs associés que constitue le Référentiel de Certification en Hébergement.

#### **Sous-dossier 1 : Technique d'Accueil-réception, 30 points**

Ce sous dossier traite les compétences liés au service d'Accueil à la réception, de l'arrivée au départ du client. Il comprend deux parties.



**1<sup>ère</sup> partie, 10 points:** elle est constituée d'un ensemble de questionnaire indépendant ou liées qui porte sur les pré-requis (25%), la connaissance et la compréhension du programme de Première (75%) ayant trait aux savoirs des éléments suivants :

- le vocabulaire et expressions usuelles hôteliers ;
- les notions professionnelles en termes d'Accueil-réception ;
- l'environnement économique des entreprises hôtelières et des autres structures d'Hébergement ;
- l'Accueil du client ;
- l'organisation du service ;
- la communication entre le personnel et les clients ;
- l'enregistrement et le contrôle des débits et crédits des clients ;
- la structure et le classement des hôtels ;
- le personnel d'Accueil...
- la main courante ;
- les relations interpersonnelles
- le service du hall ;
- le service de l'économat ;
- le service du téléphone ;
- le client ;
- la réglementation en matière d'hygiène, de salubrité, de sécurité et de la protection de l'Environnement.

**2<sup>ème</sup> partie, 20 points :** Sous forme d'étude de cas, il porte sur une situation de vie ou professionnelle sur laquelle découle un ensemble de questions d'application, d'analyse et de synthèse.

### **Sous dossier 2 : Techniques des Etages, 30 points**

Ce sous dossier traite les compétences liées au service d'Accueil aux étages, à la buanderie, et à la lingerie de l'arrivée au départ du client. Il comprend deux parties.

**1<sup>ère</sup> partie, 10 points:** elle est constituée d'un ensemble de questionnaire indépendant ou liées qui porte sur les pré-requis (25%), la connaissance et la compréhension du programme de Première (75%) ayant trait aux savoirs des éléments suivants :

- le vocabulaire et expression usuelles ou glossaire des étages ;
- les notions professionnelles en termes d'Accueil aux étages ;
- l'environnement économique des entreprises hôtelières et des autres structures d'Hébergement;
- l'Accueil du client aux étages ;
- l'organisation des services des étages ;
- la structure et classement des hôtels ;
- le personnel des étages...



- les relations interpersonnelles et inter services ;
- le service des étages ;
- le service de l'économat ;
- le service de la buanderie ;
- le service de la lingerie ;
- le service du téléphone ;
- le client ;
- le matériel et produit d'entretien ;
- la réglementation en matière d'hygiène, de salubrité, de sécurité et de la protection de l'Environnement.

2<sup>ème</sup> partie, 20 points : Sous forme d'étude de cas, il porte sur une situation de vie ou professionnelle sur laquelle découle un ensemble de questions d'application, d'analyse et de synthèse.

### Deuxième dossier : Science des équipements, 20 points

Ce dossier est constitué d'un ensemble de questionnaire indépendant ou lié qui porte sur les pré-requis (25%), la connaissance et la compréhension du programme de Première (75%) ayant trait aux savoirs des éléments suivants :

- la connaissance, l'utilisation et l'entretien des équipements ;
- la maîtrise des sources d'énergie utilisées ;
- le service d'entretien ;
- le matériel et son entretien ;
- les produits d'entretien ;
- l'entretien des locaux ;
- la prévention, santé environnementale ;
- l'organisation et l'hygiène du personnel.

## III- EPREUVE PRATIQUE COMMUNE (CU, RB, HE)

### 1- GESTION SUR ORDINATEUR APPLIQUEE A LA CUISINE:

*Durée : 30mn par candidat*

Coeff : 1(CU, RB, HE)

L'épreuve de GSO du Baccalauréat professionnel est une épreuve pratique. Elle permet de vérifier l'habileté du candidat à utiliser les logiciels et les systèmes inscrits au programme.

L'épreuve est constituée d'un jeu de trois (03) sujets.

Le candidat tire au sort l'un des trois (03) et le traite en 30 minutes.

Il est évalué au fur et à mesure qu'il travaille.

### 2- GESTION SUR ORDINATEUR APPLIQUEE AU RESTAURANT BAR:

*Durée : 30mn par candidat*



Coeff : 1(CU, RB, HE)

L'épreuve de GSO du Baccalauréat professionnel est une épreuve pratique. Elle permet de vérifier l'habileté du candidat à utiliser les logiciels et les systèmes inscrits au programme.

L'épreuve est constituée d'un jeu de trois (03) sujets.

Le candidat tire au sort l'un des trois (03) et le traite en 30 minutes.

Il est évalué au fur et à mesure qu'il travaille.

### 3- GESTION SUR ORDINATEUR APPLIQUEE A L'HEBERGEMENT:

*Durée : 30mn par candidat*

Coeff : 1(CU, RB, HE)

L'épreuve de GSO du Baccalauréat professionnel est une épreuve pratique. Elle permet de vérifier l'habileté du candidat à utiliser les logiciels et les systèmes inscrits au programme.

L'épreuve est constituée d'un jeu de trois (03) sujets.

Le candidat tire au sort l'un des trois (03) et le traite en 30 minutes.

Il est évalué au fur et à mesure qu'il travaille.

## IV- EPREUVES SPECIFIQUES PRATIQUES

### 1- PRATIQUE PROFESSIONNELLE DE CUISINE(PPCU)

*Durée : 5H Coeff : 5*

#### Finalité et objectifs

Comme son nom l'indique, cette épreuve a pour but de vérifier que le candidat maîtrise les savoir-faire, savoirs-être et savoirs associés que constitue le Référentiel de Certification en Cuisine étudiés depuis la classe de Seconde et relatives aux activités de production culinaire. Ils se rapportent aux fonctions d'organisation et de production culinaire, d'animation et de gestion d'équipe, de gestion des approvisionnements en Cuisine, et du respect de la démarche qualité.

#### Critères d'évaluation

Ils portent sur :

- la pertinence de l'organisation et de la durée des étapes de production ;
- la nature et la cohérence des tâches ;
- la qualité des documents (bons d'économat, fiches de progressions,...) et leur réalisme professionnel ;
- les attitudes et le comportement professionnel dans l'acte de communication ;
- le respect de la réglementation (hygiène, salubrité, sécurité) et des diverses recommandations (prévention-santé environnementale, respect des principes de Développement Durable en Cuisine, nutrition, diététique) ;
- la maîtrise des techniques professionnelles de base ;
- la conformité des préparations culinaires imposées ;
- la conduite du candidat ;



- le respect de la commande ;
- la qualité de relation avec les fournisseurs ;
- la maîtrise des techniques relatives à la conduite et à l'animation d'une équipe ;
- la qualité des finitions et des présentations ;
- la qualité organoleptique de l'ensemble de sa production ;
- la capacité du candidat à valoriser les matières mises à sa disposition pour exprimer sa personnalité et faire valoir ses compétences professionnelles et sa connaissance des pratiques modernes en Restauration.

### Déroulement et modalités d'organisation

Cette épreuve se décompose en deux parties successives et se présente comme suit :

1<sup>ère</sup> partie, écrite, durée 30 minutes. 4pts :

À partir d'une commande comportant la production d'un menu pour 4couverts (une entrée, un plat chaud, un dessert), d'un bon de commande, d'une fiche technique vierge et de contraintes d'organisation, le candidat doit concevoir la fiche technique des plats, estimer le temps de réalisation des principales étapes dans la production du menu, et les ordonnancer.

2<sup>ème</sup> partie : production et service, durée 4h30minutes, y compris les phases de nettoyage, de désinfection et de remise en état des locaux. 16 points :

Cette partie permet au candidat de mettre en œuvre les techniques professionnelles et de réaliser toutes les préparations nécessaires à la commande.

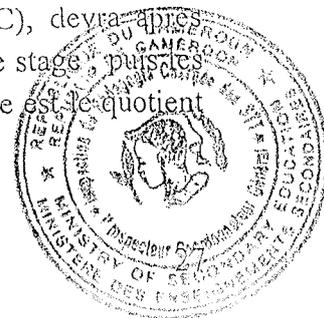
Chaque partie est évaluée par une commission composée d'au moins deux professeurs de techniques culinaires.

NB : cette épreuve passe au même moment que celle du restaurant-Bar. Le menu proposé au candidat doit être en relation avec celui proposé au restaurant. Les menus retenus sont différents par groupe de candidats selon la programmation officielle de passage.

### LE STAGE PRATIQUE EN ENTREPRISE : coef 1

Le stage consiste en une période de 6 semaines passée par le candidat au sein d'une structure de restauration où il s'imprènera de son environnement de travail en situation réelle.

Au terme de cette période, le candidat produit un rapport de stage (8 à 10 pages). Le chef d'établissement conserve dans un bunker les livrets et les rapports de stage des candidats sous scellé. Lors des examens officiels et plus précisément pendant le passage des épreuves de pratiques professionnelles, un jury constitué d'un enseignant et d'un professionnel de la dite spécialité convoqué par l'Office du Baccalauréat du Cameroun (OBC), devra après correction des rapports des stages, additionner les notes à celles des livrets de stage, puis les diviser par deux pour trouver la note sur 20 pts. Bref, la note de cette épreuve est le quotient de la note du livret de stage et du rapport de stage.



## 2- PRATIQUE PROFESSIONNELLE DE RESTAURANT-BAR (PPRB)

*Durée : 5H Coeff : 5*

### Finalité et objectifs

L'épreuve de Pratique Professionnelle de Restaurant-Bar comme son nom l'indique, a pour but de vérifier que le candidat est capable d'assurer les fonctions de réservation, d'accueil, de réception et de service en salle et au Bar ; la fonction d'Animation et de gestion d'équipe au Restaurant, de gestion des approvisionnements au Restaurant et au Bar, de respect de la démarche qualité. Cette épreuve vise à évaluer les savoir-faire, savoir-être, et savoirs associés que constitue le référentiel de certification et qui sont étudiés depuis la classe de seconde. Ils sont relatifs aux activités de production et de vente en salle et au Bar, et aux domaines de la prévention, de la santé et de l'Environnement mises en œuvre dans les activités professionnelles.

### Critères d'évaluation :

Ils portent sur :

- la qualité de la mise en place ;
- l'aptitude à répartir les tâches (planigramme) ;
- la maîtrise des techniques d'approvisionnement en matière d'œuvre ;
- la maîtrise des techniques de communications avec les clients et les différents services ;
- l'aptitude à accueillir et à prendre en charge la clientèle ;
- le respect des consignes lors de la prise de commande ;
- l'aptitude à commercialiser et à valoriser les produits ;
- l'exactitude dans la transmission de l'information au client ;
- la maîtrise gestuelle d'une technique dans le cadre de la valorisation des mets ;
- le respect des règles de préséance et de savoir-être ;
- la synchronisation du service entre les différentes tables ;
- le respect du temps imparti ;
- la maîtrise des techniques de facturation et du règlement ;
- la maîtrise des règles de politesse lors de la prise de congé ;
- la maîtrise des techniques de remise en état des locaux ;
- la maîtrise des procédures d'exécution des tâches ;
- le respect de la réglementation (hygiène, salubrité, sécurité) et des diverses recommandations (Environnement et Développement Durable, nutrition, diététique) ;
- la capacité du candidat à valoriser les matières mises à sa disposition pour exprimer sa personnalité et faire valoir ses compétences professionnelles et sa connaissance des pratiques modernes en Restauration.



## Déroulement et modalités d'organisation

Cette épreuve est décomposée en deux parties successives et permet d'évaluer le candidat sur les démarches méthodologiques et les savoir-faire, savoir-être et savoirs associés inscrits dans le Référentiel de Certification et étudiés depuis la classe de Seconde et relatives aux activités d'organisation, de réalisation, de communication et de commercialisation des prestations en salle et au Bar.

Elle se présente comme suit :

### **Sous épreuve 1, écrite, durée 30 minutes. 4pts :**

C'est un ensemble de questionnaire dépendant ou indépendant visant à évaluer les connaissances du candidat sur les contenus des programmes de Seconde et de Première.

### **Sous épreuve 2: orale, écrite et pratique, durée 4h30 minutes, y compris les phases de nettoyage, de désinfection, de rangement et de remise en état des locaux. 16 points :**

Cette sous épreuve permet au candidat de mettre en œuvre les techniques professionnelles et de réaliser toutes les prestations demandées. Elle se déroule dans deux ateliers indépendants.

#### **Atelier Bar, 8 points**

##### **1<sup>ère</sup> partie :**

- parmi les alcools de base et autres produits mis à sa disposition par le centre d'examen, le candidat indique au jury la boisson qu'il se propose de servir. Il complète et valorise la fiche technique correspondante;
- le candidat sert la boisson pour deux personnes. Il est sollicité oralement sur ses connaissances, notamment du produit de base;
- le candidat assure le service de la boisson aux membres du jury, mène une analyse sensorielle et développe une argumentation commerciale ;

#### **Atelier Restaurant, 8 points**

##### **1<sup>ère</sup> partie :**

- à partir du menu tiré au sort et réalisé en cuisine par un candidat de cuisine, d'un nombre de tables et de couverts par table affectés au candidat (deux à trois tables pour un total de six à huit couverts), le candidat renseigne les documents transmis par le centre d'examen relatifs;
- il remplit un planigramme précisant le travail à réaliser avant, pendant et après le service, ainsi qu'une fiche de prévision de matériels et de linge. Les documents ainsi remplis sont transmis au jury pour notation;

##### **2<sup>ème</sup> partie :**

- le candidat est interrogé sur la connaissance des produits figurant dans la composition du menu (saisonnalité, origine, utilisation, coût, labels et certification,...) et sur les accords mets vins. Il valorise ce menu en développant une argumentation commerciale.
- le candidat sélectionne un vin, le présente (appellation, origine, cépage(s), élaboration, vendage, millésime et le taux d'alcool...), effectue une analyse sensorielle du vin sélectionné, propose de faire déguster aux membres du jury ;



- le candidat, assure le service des tables qui lui sont attribuées et participe à la remise en état des locaux.

En situation réelle de service, le candidat accueille ses clients, prend les commandes des boissons et des plats, réalise les apéritifs commandés, assure le service incluant une technique gestuelle de valorisation des mets et le suivi de ses tables, vérifie la facturation, contrôle les encaissements et prend congé de ses clients.

Cette épreuve est évaluée par une commission composée d'au moins deux professeurs de techniques de Restaurant-Bar par atelier.

NB : cette épreuve passe au même moment que celle de pratique professionnelle de cuisine et le menu proposé au candidat est en relation avec celui proposé en cuisine. Les sujets retenus sont différents par groupe de candidats selon la programmation officielle de passage.

### LE STAGE PRATIQUE EN ENTREPRISE : coef 1

Le stage consiste en une période de 6 semaines passée par le candidat au sein d'une structure de restauration où il s'imprègne de son environnement de travail en situation réelle.

Au terme de cette période, le candidat produit un rapport de stage (8 à 10 pages). Le chef d'établissement conserve dans un bunker les livrets et les rapports de stage des candidats sous scellé. Lors des examens officiels et plus précisément pendant le passage des épreuves de pratiques professionnelles, un jury constitué d'un enseignant et d'un professionnel de la dite spécialité convoqué par l'Office du Baccalauréat du Cameroun (OBC), devra après correction des rapports des stages, additionner les notes à celles des livrets de stage ; puis les diviser par deux pour trouver la note sur 20 pts. Bref, la note de cette épreuve est le quotient de la note du livret de stage et du rapport de stage.

### 3- PRATIQUE PROFESSIONNELLE D'HÉBERGEMENT (PPHE)

*Durée : 3H30mn Coeff : 5*

#### Finalité et objectifs

L'épreuve de Pratique Professionnelle d'Hébergement comme son nom l'indique, a pour but de vérifier que le candidat est capable d'assurer les fonctions de réservation, d'Accueil-réception, d'information-communication-services à la clientèle, de facturation-caisse, d'étage-lingerie-buanderie, d'Animation et de gestion d'équipe à la réception et au étages, de gestion du matériel et des produits, de contrôle et de la démarche qualité. Cette épreuve vise à évaluer les compétences professionnelles du candidat ainsi que les compétences et connaissances des domaines de la prévention, de la santé et de l'Environnement mises en œuvre dans les activités professionnelles.

#### Critères d'évaluation :

Ils portent sur :

- La qualité de la répartition des tâches (planigramme) ;



- Le respect des consignes d'approvisionnement en matière d'œuvre ;
- Le respect des techniques de communication interpersonnelle ;
- la maîtrise des techniques de communication avec la clientèle ;
- la qualité de l'Accueil et la prise en charge de la clientèle ;
- la maîtrise des techniques de commercialisation et la valorisation des produits ;
- la maîtrise gestuelle d'une technique dans le cadre de la valorisation des prestations ;
- les respects des règles de préséance et de savoir-être ;
- la qualité du service du petit déjeuner aux étages (Room Service) ;
- le respect du temps imparti ;
- le respect des consignes lors de la prise en charge de la clientèle ;
- la qualité du suivi de la clientèle ;
- le respect des techniques à appliquées lors de l'enregistrement, le contrôle de la facturation, l'encaissement et du règlement ;
- la qualité lors de la prise de congé
- le respect des procédures et des techniques lors de la remise en état des locaux ;
- le respect de la réglementation (hygiène, salubrité, sécurité) et des diverses recommandations (prévention-santé environnementale, respect des principes du Développement Durable en Cuisine, nutrition, diététique) ;
- la capacité du candidat à valoriser les matières mises à sa disposition pour exprimer sa personnalité et faire valoir ses compétences professionnelles et sa connaissance des pratiques modernes en hébergement.

### Modalités d'organisation

Cette épreuve est décomposée en deux sous épreuves et se déroule dans deux ateliers distincts. Elle permet d'évaluer le candidat sur les démarches méthodologiques et les savoir-faire, savoir-être et savoirs associés inscrits dans le Référentiel de Certification et étudiés depuis la classe de Seconde. Elles sont relatives aux activités d'Accueil en face à face, d'Accueil téléphonique, la gestion de la fonction d'Accueil, la vente des prestations associées à l'Accueil, les activités administratives connexes à l'Accueil, la gestion des étages.

L'épreuve se présente comme suit :

#### **Atelier 1**

**Sous épreuve 1, écrite et orale: Accueil-réception et Communication Professionnelle (ACP), 1H30mn par candidat. Coeff 3, 20points**

Cette épreuve vise à évaluer les savoirs pratiques du candidat à analyser une situation professionnelle, maîtriser les outils et techniques à mettre en œuvre pour résoudre un problème ou répondre à des questions relatives à cette situation.

Elle comporte au moins quatre (04) situations problèmes se rattachant chacune aux différentes fonctions de la réception. Chaque situation problème comprend cinq (05) aspects ou questions indépendantes.



## Atelier 2

Sous épreuve 2, Ecrite et pratique : Travaux Pratiques des Étages (TPE), y compris les phases de nettoyage, de désinfection, de rangement et de remise en état des locaux, 2H par candidat. Coeff 2, 20points

Cette épreuve vise à évaluer les savoirs faire et savoir être du candidat à maîtriser les techniques relatives à l'organisation, la supervision et le contrôle du travail au étages, à développer ses capacités relationnelles dans le cadre de la conduite et à l'Animation de l'équipe et dans les contacts avec les clients et les fournisseurs.

Elle comporte au moins quatre (04) situations problèmes se rattachant chacune aux différentes fonctions des étages. Chaque situation problème comprend cinq (05) questions indépendantes.

### Déroulement de l'épreuve

Sur la base d'un double tir au sort et en fonction des équipements disponibles, un candidat d'un groupe de cinq (05) membres choisit une situation-problème et ensuite chaque candidat du groupe choisit un aspect ou une question de cette situation problème. Ils remplissent individuellement la fiche technique en fonction des consignes données, puis exécute la tâche en fonction du numéro tiré (1 à 5).

Cette épreuve est évaluée par une commission composée d'au moins deux professeurs de techniques d'Hébergement par sous-épreuve

### LE STAGE PRATIQUE EN ENTREPRISE : coef 1

Le stage consiste en une période de 6 semaines passée par le candidat au sein d'une structure d'Hébergement où il s'imprènera de son environnement de travail en situation réelle.

Au terme de cette période, le candidat produit un rapport de stage (8 à 10 pages). Le chef d'établissement conserve dans un bunker les livrets et les rapports de stage des candidats sous scellé. Lors des examens officiels et plus précisément pendant le passage des épreuves de pratiques professionnelles, un jury constitué d'un enseignant et d'un professionnel de la dite spécialité convoqué par l'Office du Baccalauréat du Cameroun (OBC), devra après correction des rapports des stages, additionner les notes à celles des livrets de stage ; puis les diviser par deux pour trouver la note sur 20 pts. Bref, la note de cette épreuve est le quotient de la note du livret de stage et du rapport de stage.

